950992

Quatrième Année. — N° 1072 CINQ CENTIMES C Vendredi 14 Janvier 1898.

# LA FRANCE LIBRE

La France aux Français ! Journal Populaire, Républicain Catholique Christ et Liberté !

ABONNEMENTS

| | UN AN | 6 MOIS | 3 MOIS |
|---|---|---|---|
| LYON et Départements limitrophes... | 20 fr. | 11 fr. | 6 fr. |
| Autres Départements..... | 24 fr. | 13 fr. | 7 fr. |

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue de la Charité, 46 - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 46, Rue de la Charité, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région :
Exclusivement
AUX BUREAUX DU JOURNAL
A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

# Mise aux arrêts de Picquart. — Echec de Scheurer-Kestner

## Poursuites contre Zola. - Violents incidents à la Chambre

## LA JOURNÉE

*A la suite des faits révélés dans l'instruction et les debats de l'affaire Esterhazy, le lieutenant-colonel Picquart a été, dans la matinée, mis aux arrêts de forteresse au Mont-Valérien, jusqu'à la décision à intervenir pour son renvoi devant un conseil d'enquête.*

*On croit également que Mathieu Dreyfus sera prochainement l'objet de poursuites.*

***

*Au Sénat, M. Loubet est élu président.*

*Pour l'élection des vice-présidents, M. Scheurer-Kestner n'obtient que 80 voix; la majorité absolue etant de 114, il n'est pas élu. Sont élus : MM. Magnin, Peytral, Franck-Chauveau.*

***

*A la Chambre, M. de Mun demande à interpeller sur la lettre d'Emile Zola.*

*M. Méline, au nom du gouvernement, déclare que des poursuites sont intentées contre celui qui n'a pas craint de souiller, d'une façon ignoble, l'honneur de l'armée.*

*M. de Mun développe son interpellation. M. Jaurès critique vivement le gouvernement; le général Billot fait d'énergiques déclarations. M. Cavaignac fait le procès de la conduite du gouvernement, qu'il rend responsable des événements actuels.*

*M. Méline défend ensuite le rôle du gouvernement.*

*L'ordre du jour Marty-de Mun, de confiance au gouvernement, est voté par 312 voix contre 122.*

***

*On signale une recrudescence de révolte dans les Indes.*

## L'accusateur Zola... accusé

Dans son « Trombinoscope », où il caricatura de si spirituelle et de si amusante façon, les personnalités littéraires et politiques de notre temps, Léon Bienvenu (Touchatout) raconte que le premier cri d'Emile Zola à son entrée dans le monde fut celui-ci : « A présent, Balzac peut mourir ! » et qu'un peu plus tard, apprenant le décès de l'auteur de la «Comédie humaine» il ajouta : « Enfin, il a compris ! »

Depuis, Zola a publié d'innombrables romans, sans réussir à faire oublier Balzac ; mais son énorme vanité signalée déjà il y a vingt ans par Touchatout n'a fait que croître et embellir, tellement qu'aujourd'hui on peut se demander si elle ne mérite pas un autre nom et si le cerveau du maître pornographe saturé des émanations de « Pot-Bouille » et de « l'Assommoir » n'est pas absolument détraqué.

Les manifestations épistolaires auxquelles vient de se livrer le père de la Mouquette, au sujet de l'affaire Dreyfus, sont des plus inquiétantes.

« Balzac peut mourir ! » disait Zola enfant,

Le gouvernement, l'armée, la magistrature, la presse, tous les corps constitués peuvent disparaître, déclare aujourd'hui Zola, engraissé et enrichi, Zola suffit à tout, remplace tout. Lui seul, et c'est assez !

Et après avoir écrit à la Jeunesse française, à la France, il a adressé, hier, au président de la République, un réquisitoire violent, où il accuse le ministire de la guerre, les officiers généraux, les experts, tous ceux qui ont conclu à l'innocence du commandant Esterhazy d'être des criminels ou des inconscients.

Hier, le président du conseil a déclaré, aux applaudissements de la Chambre, que Zola aurait à répondre devant la justice de ses agissements antipatriotiques.

Nous croyons que c'est lui faire beaucoup d'honneur ; une camisole de force et quelques douches auraient suffi.

Dans tous les cas, Zola sera satisfait. Il voulait faire de l'affaire Dreyfus son affaire.

Son affaire, il l'a.

G. TOURNIER.

## Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

## L'AFFAIRE ESTERHAZY

### Les poursuites

*Paris.* — Suivant en cela l'opinion qui réclame avec instance la poursuite et la conclusion de l'affaire Esterhazy il semble que le gouvernement se préoccupe dès aujourd'hui d'ouvrir une double instruction, contre Mathieu Dreyfus dont la lettre de dénonciation au ministre de la guerre a ouvert la seconde phase du procès Dreyfus et contre le colonel Picquart dont ses agissements scandaleux ont été stigmatisés, comme on sait, et par le rapport du commandant Ravary et par les dépositions au conseil de guerre du général Gonse et du colonel Henry.

On se rappelle du passage suivant du rapport Ravary, passage tendantiel au premier chef et qui nous a permis dès le premier jour d'annoncer la probabilité d'une enquête contre le colonel Picquart.

« Nous n'avons pas mission de faire le procès du lieutenant-colonel Picquart. Il appartiendra à l'autorité militaire d'apprécier ses actes et de leur donner la suite qu'il conviendra. »

Ce que le commandant Ravary n'avait pas pour mission de faire, le gouvernement a pour devoir impérieux d'accomplir.

Quant à Mathieu Dreyfus le sinistre meneur de cette campagne de chantage, le bruit court ce matin que l'ordre d'ouvrir une instruction contre lui serait donné dès que le parquet du conseil de guerre serait en mesure de transmettre tous les documents utiles au juge commis à cette opération. Aucune mesure préventive ne serait prise, quant à présent, contre lui et contre ses complices.

Le *Jour* croit savoir que le parquet poursuivra Mathieu Dreyfus pour dénonciation calomnieuse et ajoute :

Une longue discussion a eu lieu ce matin dans le cabinet du procureur général, pour savoir si le procès aurait lieu en cour d'assises ou en police correctionnelle ; l'autorité militaire donnerait l'ordre au commandant Esterhazy de se porter partie civile et de réclamer 500.000 francs de dommages intérêts.

### La lettre d'Emile Zola

L'*Aurore* de ce matin, qui paraît avec une manchette en gros caractères portant ce titre en vedette : *J'accuse...*, publie une lettre d'Emile Zola.

La lettre est adressée au président de la Republique. L'insuccès des deux premières écrites à la *Jeunesse* et à la *France* l'a probablement décidé à choisir pour correspondant un personnage de chair et d'os.

Et quels sont les accusés de M. Zola ? Voilà... un peu tout le monde : le colonel de Paty de Clam, le commandant Ravary, les généraux Billot, de Boisdeffre, Mercier qui se sont syndiqués (eux aussi !) pour faire condamner Dreyfus à la place d'Esterhazy.

« Le premier conseil de guerre, dit Zola, fut inintelligent, le second forcément criminel. »

Nous ne pouvons donner en entier cette lettre que l'auteur eût mieux fait d'adresser au docteur Pierret qu'au président de la République.

En voici, d'après Zola lui-même, le résumé ; il est des plus significatifs :

« En résumé, dit M. Zola, j'accuse le commandant du Paty de Clam d'avoir été l'ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire et d'avoir ensuite défendu son œuvre néfaste, depuis trois ans, par les machinations les plus saugrenues et les plus coupables.

« J'accuse le général Mercier, de s'être rendu complice, tout au moins par faiblesse d'esprit, d'une des plus grandes iniquités du siècle.

« J'accuse le général Billot d'avoir eu entre les mains les preuves certaines de l'innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées, de s'être rendu coupable de ce crime de lèse-humanité et de lèse-justice dans un but politique et pour sauver l'état-major compromis.

« J'accuse le général de Boisdeffre et le général Gonse de s'être rendus complices du même crime, l'un sans doute par passion cléricale, l'autre peut-être par cet esprit de corps qui fait des bureaux de la guerre une arche sainte et inattaquable.

« J'accuse le général de Pellieux et le commandant Ravary d'avoir fait une enquête scélérate, de la plus monstrueuse partialité, dont nous avons dans le rapport du second un monument de naïve audace.

« J'accuse les trois experts en écriture Delhomme, Varinard et Couard d'avoir fait des rapports mensongers et frauduleux, à moins qu'un examen médical les déclare atteints de la maladie de la vue et du jugement.

« J'accuse les bureaux de la guerre d'avoir mené dans la presse une campagne abominable pour égarer l'opinion et couvrir leur faute.

« J'accuse enfin le premier conseil de guerre d'avoir violé le droit en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j'accuse le second conseil de guerre d'avoir couvert cette illégalité par ordre, en commettant à son tour le crime juridique d'acquitter sciemment un coupable.

« En portant ces accusations, je n'ignore pas que je me mets sous le coup des articles 30 et 31 de la loi sur la presse du 20 juillet 1884, qui punit les délits de diffamation, et c'est volontairement que je m'expose.

« Quant aux gens que j'accuse, je n'ai contre eux ni rancune, ni haine. Ma protestation n'est que le cri de mon âme. Qu'on ose donc me traduire devant les assises et qu'une enquête ait lieu au grand jour. J'attends.

« Veuillez agréer, monsieur le président, etc.

« Emile ZOLA. »

Un certain nombre de personnes, dont Emile Zola et Anatole France, ont signé une protestation contre la violation des formes juridiques du procès de 1894 et contre le mystère qui entoure le procès Esterhazy, dont ils persistent à demander la révision.

### Arrestation du colonel Picquart

Le général Billot a conféré hier après-midi plus de deux heures avec le général Saussier. Rien de positif n'a tranpiré de cette entrevue ; mais on croit qu'une seule question y a été traitée : le cas du colonel Picquart.

Deux courants se manifestent dans les hautes sphères militaires : l'un pour que Picquart soit simplement frappé d'une peine disciplinaire par le ministre de la guerre, l'autre qu'il soit déféré au conseil de discipline. Vraisemblement, c'est cette dernière opininion qui prévaudra comme seule capable d'éviter une nouvelle campagne de la presse et, peut-être, des interpellations.

A midi, le bruit de l'arrestation du colonel Picquart court avec persistance. Nous nous rendons immédiatement au ministère de la guerre où l'on nous apprend effectivement que le **lieutenant-colonel Picquart a été dans la matinée mis aux arrêts de forteresse au Mont Valérien, jusqu'à la décision à intervenir pour son renvoi devant un conseil d'enquête.**

Voici des détails sur la mise aux arrêts du colonel Picquart.

L'arrestation du colonel Picquart a eu lieu ce matin dans le plus grand secret.

A 7 heures, un colonel arrivait rue Yvon-Villarceau dans un breack attelé de deux chevaux blancs conduit par un soldat du train des équipages militaires : la voiture s'arrêtait devant le numéro 3 de la rue Yvon-Villarceau ; l'officier montait directement à l'appartement du colonel Picquart, situé au deuxième étage ; il n'en redescendait qu'au bout d'une heure et demie et remontait en voiture avec le colonel Picquart en civil, coiffé d'un chapeau haut de forme.

La voiture partait aussitôt à une vive allure dans la direction du centre de Paris. Le départ n'a été vu que par deux consommateurs attablés chez un marchand de vins situé à l'angle des rues Copernic et Yvon-Villarceau, et leur attention avait été attirée par l'arrivée matinale de la voiture militaire.

### L'Impression au Sénat

La nouvelle de l'arrestation du colonel Picquart a causé à Paris, où elle a été rapidement connue, une grosse émotion. On se félicite de voir le gouvernement assumer délibérément des responsabilités que jusqu'à ce jour il avait plutôt semblé vouloir éviter.

L'impression est surtout considérable au Sénat où doit avoir lieu l'élection des vice-présidents. Des groupes très animés se forment ; l'arrestation du colonel Picquart fait hésiter bon nombre des anciens amis de Scheurer-Kestner.

M. Le Provost de Launay fait, d'ailleurs, fort justement remarquer que réélire M. Scheurer-Kestner serait donner un soufflet au gouvernement qui vient justement de prendre une grave mesure contre l'officier qui, avec le vice président du Sénat, a le plus délibérément mené la campagne.

L'impression générale est, d'ailleurs, bien celle de M. Le Provost de Launay.

M. Trarieux qui arrive et qui doit, comme on le sait, déposer une demande d'interpellation, est assez désorienté par l'issue des débats d'hier, et de l'accueil fait par le public à l'acquittement.

— Pensez-vous toujours interpeller ? lui demande-t-on.

— Oui, répond M. Trarieux mais je ne compte interpeller que lorsque la situation du colonel Picquart aura été réglée et lorsque la justice civile se sera prononcée sur les plaintes en faux déposées depuis quelque temps déjà par l'ancien chef du service des renseignements au ministère de la guerre.

Au moment du vote pour le bureau, les couloirs sont absolument déserts. Nos lecteurs verront plus loin que M. Scheurer-Kestner est resté sur le terrain avec 80 voix seulement, devancé de plus de 100 voix par M. Franck-Chauveau soutenu par les trois groupes républicains, centre gauche, gauche républicaine et union républicaine.

Cette nouvelle n'est pas accueillie sans une certaine satisfaction.

— C'est la deuxième et sanglante leçon donnée au syndicat, nous dit un sénateur. Cela rendra-t-il sages ces incorrigibles monteurs de bateaux ?

On fait remarquer qu'en réalité l'échec de M. Scheurer-Kestner est relatif et qu'il reste un quatrième vice-président à élire. M. Scheurer-Kestner n'a pas obtenu la majorité absolue ; il ne peut se représenter demain.

— Il n'oserait pas ! s'écrie M. de Launay.

### Impression à la Chambre

L'impression n'est pas moins vive à la Chambre qu'au Sénat. Jusqu'à 3 heures les couloirs ont été très peu animés. Les députés sachant que la première partie de la séance devait être consacrée à l'élection des questeurs n'ont commencé à arriver que vers 3 heures. Ils ont alors eu connaissance de la note de l'Agence Havas annonçant la mesure disciplinaire prise à l'égard du colonel Picquart. Cette mesure a été très commentée. Approuvée par la plupart des députés elle n'a été blâmée que par quelques-uns qui auraient préféré qu'on attendit pour frapper le colonel Picquart la décision qui interviendra au sujet de son renvoi devant un conseil d'enquête.

Ceux qui disaient qu'après le verdict du conseil de guerre on ne parlerait plus de l'affaire Dreyfus voient maintenant qu'ils se sont mépris.

M. de Pontbriand nous fait la déclaration suivante : Je croirais manquer à tous mes devoirs en ne demandant pas la discussion immédiate de mon projet de loi qui tend à interdire à tous les cosmopolites l'accès des fonctions civiles et des grades militaires avant que trois générations au moins se soient succédé après la naturalisation d'un de ses ascendants ; l'affaire Dreyfus motive pleinement une pareille disposition.

Si vous saviez comme on est monté contre le syndicat dans mon département ; on ne décolère plus, on me demande le dépôt de projets draconiens, tellement ma proposition paraît aujourd'hui trop faible à mes électeurs, pour museler de pareils gredins.

Nous voyons également M. de Beauregard ; ils semble plus indécis que M. de Pontbriand.

L'arrestation du colonel Picquart a modifié sa première résolution.

— Mes amis m'ont demandé de me contenter pour le moment de cette satisfaction donnée à l'opinion publique et de laisser les juifs un instant tranquilles. Je ne sais encore ce que je ferai. Mais croyez bien que ma serviette n'est pas un tiroir ministériel et qu'elle n'oublie pas les dossiers qu'elle porte.

M. Georges Thiébaut dont on connaît la campagne contre les juifs et les protestants, cherchait, cette après-midi, à démontrer à Jaurès les dangers d'une interpellation qui pourrait être considérée comme faite en faveur des israélites, et il s'efforçait de le convaincre qu'en la circonstance, il aurait contre lui la plus grande partie de l'opinion publique. Le député du Tarn s'est borné à répondre ; « Il y a une chose que je déteste par dessus tout, c'est la lâcheté. »

On en conclut que Jaurès ne se laissera pas arrêter par la crainte d'être accusé de se faire l'avocat des juifs. D'ailleurs, les amis de Jaurès affirment que s'il se décide à interpeller, il traitera l'affaire Dreyfus à un point de vue particulier. Il fera, disent-ils, ressortir certains procédés de l'état-major et des chefs de l'armée, révélés par le procès Esterhazy,

On commente beaucoup l'article de Zola, quelques députés trouvent que l'attitude prise par Zola, homme aimant la tranquillité et le calme est très courageuse.

M. Merlou dit que sur le fond de l'affaire il n'a pas d'opinion ; il a pu en avoir une au lendemain de la condamnation de Dreyfus, mais maintenant il n'en a plus, il est tout à fait désorienté ; il est d'avis que Zola agit avec beaucoup de crânerie.

M. Marcel Habert s'exprime ainsi sur le compte de Zola : C'est un aliéné ! On devrait l'interner.

M. Alphonse Humbert fait remarquer que dans l'article de Zola il n'y a pas même l'ombre d'une preuve. Zola écrit ; J'accuse ; ce n'est pas exact, ajoute M. Humbert il injurie à tort et à travers.

### Mise à la retraite d'Esterhazy

Le *Temps* dit qu'on annonce qu'Esterhazy est mis à la retraite d'office et il ne fait par conséquent plus partie de l'armée. Le *Temps* ajoute :

« On peut se demander comment cette mesure serait compatible avec les règlements militaires, si elle n'a pas été demandée par l'intéressé lui-même. »

### Un démenti

Contrairement à la note du *Temps* il est inexact que le commandant Esterhazy ait été mis à la retraite d'office par le ministre de la guerre, mais à la suite des évènements récents le commandant a demandé lui-même ce matin sa mise à la retraite.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 janvier — Présidence de M. Brisson

### AVANT LA SÉANCE

#### UNE INTERPELLATION

Au conseil de cabinet qui a eu lieu ce matin M. Méline a informé le conseil que M. de Pontbriand l'avait informé de son intention d'interpeller le gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour mettre un terme à la campagne entreprise en faveur de Dreyfus.

Le conseil a ajourné à samedi toute résolution à ce sujet ainsi qu'au sujet des diverses questions annoncées sur le même sujet par certains journaux du matin.

Les ministres se sont réservé, en effet, de prendre une détermination dans le conseil de samedi, sous la présidence de M. Faure.

L'agitation est grande dans les couloirs. Les députés sont presque tous là et de très bonne heure ; ils forment des groupes très animés. L'article de Zola passe de mains en mains et l'indignation se lit sur la plupart des visages.

Nous questionnons plusieurs parlementaires, tous nous répondent invariablement.

— C'est une infamie, et le gouvernement ne peut pas laisser passer ces choses. Il y va de son honneur et de celui de l'armée.

On apprend que M. de Pontbriand a fait part au ministre de son intention d'interpeller. On annonce presque aussitôt qu'une haute personnalité parlementaire soutiendra l'interpellation. On se chuchotte le nom de M. de Mun.

Les socialistes ont l'air plutôt heureux de la tournure que prennent ces douloureux incidents.

### LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de M. Brisson.

Les secrétaires réélus prennent place au bureau.

#### L'ÉLECTION DES QUESTEURS

La Chambre procède à l'élection des questeurs.

Sont réélus : MM. Royer, Guillemet, Bizarelli.

M. Brisson déclare la Chambre constituée, puis prononce son allocution interrompue plusieurs fois par des applaudissements prolongés et des cris : bravo !

#### DISCOURS DE M. BRISSON

Messieurs et chers collègues,

Laissez-moi d'abord vous exprimer toute ma reconnaissance pour le grand honneur que vous m'avez fait en me confiant la présidence durant les quatre dernières années de cette législature. Le souvenir des marques répétées de votre bienveillance ne me quittera jamais. Je ne puis y répondre qu'en promettant de vous aider dans votre ferme dessein d'employer au mieux les heures qui nous sont désormais comptées. Nous allons dans un instant reprendre, pour le mener à bonne fin, l'examen de la loi des finances. Achevons, s'il se peut, cette discussion assez tôt pour ajouter à cette tâche urgente, le vote de quelques lois utiles.

Avant de revenir à notre ordre du jour vous me permettrez d'adresser nos remerciements au bureau provisoire et particulièrement à notre cher et vénéré président pour les belles paroles qu'il nous a fait entendre avant-hier. Comme notre doyen, M. de Lacretelle, cet autre serviteur dévoué de la cause démocratique qui surmonte chaque jour son mal pour vivre de notre vie, M. Charles Boysset appartient à ce beau département de Saône-et-Loire toujours un des premiers à la défense ou à l'avant-garde de la République.

N'est-ce pas de là qu'est venue un jour cette parole retentissante : « la France s'ennuie » suprême et inutile avertissement donné à ceux qui croyaient en prêchant le culte exclusif des intérêts du pouvoir, bercer indéfiniment ce noble pays affamé de progrès et d'idéal ? Belle vie par son unité et bien digne de servir d'exemple que celle de Charles Boysset ! Je parlais un jour de cet usage qui veut qu'à l'ouverture de nos travaux nous attestions la solidarité des générations en faisant accompagner le doyen au bureau par nos plus jeunes collègues ; la leçon que nous donne la présence de nos anciens méritera toujours d'être méditée par les temps où ils ont lutté, où ils ont affronté l'exil et la prison nous rappellent ces excès et ces défaillances non moins meurtrières par où périssent les Républiques.

Ils nous rappellent aussi les désastres où succombe la patrie, lorsque la France se laisse reprendre ses libertés.

Peut-être n'est-il pas tout à fait superflu de s'en souvenir au moment où les électeurs vont avoir à se prononcer. Le régime de la libre discussion, susceptible peut-être de légères modifications dans la pratique, n'est pas seulement aujourd'hui l'objet de critiques amères, il est ouvertement menacé. Ne l'a-t-il pas toujours été depuis vingt-cinq ans sous des formes diverses ? Vous pouvez entendre, vous pouvez lire des appels plus ou moins directs à la dictature, cet instrument, qui supprimerait les obstacles et réaliserait promptement tous les progrès..... Il n'est donc point mauvais de remettre sous les yeux des générations nouvelles les résultats connus des réactions préparées par l'éternel ennemi de la liberté.

Le pouvoir, il est vrai, n'est plus gêné par de trop vives controverses, mais les forces essentielles de l'Etat, secrètement rongées par l'anarchie familière aux gouvernements forts, s'effrondent tout à coup. La France mutilée, épuisée de sacrifices, reprenant toutefois son essor, mais entravée dans la voie des réformes démocratiques et par ses besoins financiers et par certains retours offensifs, la France, entend ceux qui l'on perdue accuser d'impuissance le régime réparateur pour la ramener au cercle sans fin des reculs et des révolutions.

A nous de redoubler d'ardeur et de sagesse pour maintenir sans secousse tous les bons citoyens autour du drapeau de la République démocratique et progressive : « il faut que tout soit franc et clair » nous a dit M. Boysset ; ce généreux appel aux qualitée maîtresses de la nation sera entendu ; nous irons aux élections bannières déployées ; le peuple de la Révolution française reconnaîtra ses amis ; il imposera l'union aux républicains et pour parler avec notre regretté Pierre Blanc, nous verrons se fonder sur un programme nettement réformateur une majorité républicaine puissante par la discipline et l'action.

Les demandes d'interpellation Cochin, sur l'accident du Péage ; Cavaignac, sur le dégrèvement des petites cotes foncières, sont renvoyées à une séance ultérieure.

### La Lettre d'Emile Zola

#### INTERPELLATION DE MUN

**M. de Mun.** — Je demande à interpeller sur la lettre de M. Zola.

De vifs applaudissements éclatent de toutes parts.

**M. Cochery.** — En l'absence de M. le général Billot il conviendrait d'ajourner la fixation de la date de la discussion. (*Rumeurs.*)

**M. de Mun.** — J'ai fait prévenir le général Billot et M. Méline, car l'interpellation n'est pas de celles qu'on peut ajourner. (*Très bien !*).

**M. Cochery.** — Je propose de fixer la date à la fin de la séance. (*Murmures prolongés.*)

**M. Dumas.** — Le ministre marche comme un chien qu'on fouette. (*Rires.*)

**M. Cochery** propose de reprendre la suite de la discussion du budget.

De nouveaux murmures éclatent; on propose de suspendre la séance en attendant l'arrivée du général Billot. L'assentiment est général.

La séance est reprise à 5 heures 10. MM. Méline, général Billot, Barthou, Milliard, Lebon, Hanotaux, Boucher, Cochery, Delpeuch sont au banc des ministres.

L'assemblée est presque au complet. Une vive animation règne sur tous les bancs

**M. Brisson.** — La parole est au président du conseil. (*Silence.*)

### Un coup de théâtre

**M. Méline.** — Je comprends l'émotion et l'indignation de la Chambre en lisant les outrages lancés contre les juges du conseil de guerre. (*Applaudissements*). Legouvernement, gardien des lois, a décidé de référer l'auteur de l'article à la justice. (*Applaudissements*).

Bien qu'il sache que les poursuites soient voulues pour prolonger l'agitation (*très bien*), le gouvernement veut sauvegarder l'honneur de l'armée et l'autorité de la justice. (*Vifs applaudissements.*) Il avait espéré que la Chambre pourrait reprendre tranquillement ses travaux. Ce n'est pas lui qui aura voulu prolonger l'agitation. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

**M. de Mun.** — Je n'aurais qu'à prendre acte de ces déclarations si je n'avais pas une interpellation à adresser au ministre de la guerre.

**M. Brisson.** — Il n'y a pas d'opposition à la discussion immédiate ; elle est ordonnée.

**M. de Mun.** — L'outrage sanglant adressé à l'armée exige une réponse du ministre de la guerre. (*Interruptions*). Je demande de faire passer sous vos yeux (*non, non*), les accusations ici formulées, qui s'adressent au ministre de la guerre, au chef de l'état-major et aux autres officiers, y compris ceux du conseil de guerre.

Je demande au ministre de ne pas oublier que ces accusations s'affichent sur les murs. Il faut que la Chambre sache qu'on dit que la campagne va recommencer, et cela au moment où s'effondrent les efforts qu'on a faits pour réhabiliter un traître justement condamné. Il est impossible qu'on tolère que ces attaques contre l'armée recommencent. (*Applaudissements sur tous les bancs*).

#### DISCOURS DU GÉNÉRAL BILLOT

**Le général Billot.** — C'est la quatrième fois que je monte à la tribune pour cette question qui vient d'être jugée encore.

*Voix à l'extrême-gauche* : A huis clos !

**Le général Billot.** — On outrage la justice, l'armée, la grande silencieuse qui travaille à la défense du pays. Il est douloureux de voir en face de l'Europe qui nous regarde des injures et des calomnies jetées sur les chefs qui sont appelés à conduire nos soldats et la méfiance jetée sur eux. L'honneur de l'armée est comme le soleil.

Je proteste avec la dernière énergie contre les attaques dont cet honneur est l'objet.

#### DISCOURS DE M. JAURÉS

**M. Jaurès.** — Je regrette que par deux fois le ministre de la guerre ne vienne qu'appelé par la Chambre à défendre l'honneur de l'armée. (*Mouvements divers*).

Le trouble et le malaise des consciences ne vient pas de la presse qu'on accuse, il vient d'ailleurs.

Lorsque récemment il s'agissait de poursuivre un des spéculateurs cosmopolites qui peuvent être un danger pour la République (*applaudissements à l'extrême-gauche*), M. de Mun était avec les ministériels ; il demande aujourd'hui à défendre l'honneur de l'oligarchie militaire, eh bien ce n'est pas seulement le huis clos qui est la cause de la situation où se trouvent l'armée et son chef, c'est dans les conditions dans lesquelles il s'est produit.

S'il y avait un acte révolutionnaire commis dans l'intérêt de la patrie, il fallait l'avouer hautement (*applaudissements à l'extrême-gauche*). On demande le secret et le mystère sur ce douloureux procès de trahison et à ce moment les bureaux de la guerre envoient des notes aux journaux (*applaudisssments à l'extrême-gauche*).

**M. Humbert.** — Je le nie.

**M. Jaurès.** — Ce que vous ne nierez pas, c'est qu'un général est allé demander la protection d'Henri Rochefort (*protestations au centre et à droite*).

S'il n'y avait pas là une rupture de la discipline militaire, pourquoi a-t-on frappé ce général ? (*Applaudissements à l'extrême-gauche et bruit au centre*).

C'est qu'il paraît plus facile au ministre de réprimer la presse qui dénonce les abus militaires que de réprimer ces abus. Nous avons au moins le droit de vous demander de ne pas renier le principe républicain qui est la subordination des pouvoirs militaires aux pouvoirs civils.

Vous êtes en train de livrer la France aux généraux. (*Applaudissements à l'extrême-gauche.*)

### RÉPLIQUE DU GÉNÉRAL BILLOT

**M. Billot.** — M. Jaurès vient de renouveler en les aggravant les outrages de M. Zola. (*Applaudissements au centre.*) Il a parlé d'anarchie militaire. Jamais les grands chefs n'ont été plus soumis à la loi, plus fidèles à la patrie. (*Applaudissements,*)

C'est un vieux républicain qui vous parle. (*Mouvements divsrs.*)

**M. Brisson.** — Le pouvoir civil est à la tribune, écoutez-le. (*Applaudissements.*)

**M. Billot.** — Depuis 27 ans je sers fidèlement la République que j'ai contribué pour ma faible part à fonder (*applaudissements*). L'armée également fidèle à la République a droit à être défendue. Laissez-la se livrer à l'œuvre dont elle s'occupe uniquement, à la défense de la patrie (*applaudissements*).

### DISCOURS DE M. CAVAIGNAC

**M. Cavaignac.** — Il y a dans les rangs des républicains de toutes les nuances des hommes décidés à ne pas laisser insulter l'armée. (*Applaudissements*).

Avez-vous pensé, M. Jaurès, à nos millions de petits soldats quand vous avez cherché à répandre cette pensée qu'il y avait dans l'armée des chefs capables de persister dans une erreur reconnue ? (*Applaudissements.*)

**M. Jaurès.** — Je n'ai pas besoin de tous rappeler l'exemple donné par l'intendant Baratier. (*Applaudissements à l'extrême-gauche*).

**M. Cavaignac** reproche à M. Jaurès de profiter de ce que les chefs de l'armée ne peuvent pas parler pour les attaquer. (*Applaudissements*).

S'adressant ensuite au gouvernement, l'orateur s'écrie :

L'heure est venue de chercher qui est responsable de la situation ; ce sont vos faiblesses et vos hésitations qui ont fait le mal. Le ministre de la guerre, en parlant dès la première heure, pouvait arrêter toute cette campagne. (*Applaudissements à gauche.*)

Il y a dans ce procès une pièce de nature à faire la lumière. Pourquoi ne l'a-t-il pas livrée ?

L'orateur fait allusion à l'aveu que Dreyfus aurait fait devant un officier de la garde républicaine. (*Mouvements divers.*)

**M. Cavaignac** dépose un ordre du jour motivé.

**M. Méline.** — Je repousse l'accusation d'avoir entretenu l'agitation ; en cherchant à éclairer l'opinion publique, si nous avions fait ce que demande M. Cavaignac, nous aurions ouvert le procès de révision à la tribune. (*Applaudissements au centre.*)

Le gouvernement a fait son devoir en laissant la justice faire son œuvre. (*Applaudissements au centre.*)

La discussion est close.

### LES ORDRES DU JOUR

**M. Brisson.** — J'ai reçu quatre ordres du jour, dont voici la teneur :

1° de M. Cavaignac : La Chambre regrettant les hésitations du gouvernement en présence des tentatives faites pour porter atteinte à l'autorité de la cgose jugée, etc.

2° de M. de Mun : La Chambre comptant que le gouvernement saura prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la campagne entreprise contre l'honneur de l'armée, etc.

3° De M. Jaurès : « La Chambre, considérant que la République est menacée à la fois par les agissements des puissances d'argent et par la faiblesse du pouvoir civil à l'égard de l'oligarchie militaire, etc. »

4° De MM. Martin et Guérin :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, etc. »

**M. Méline.** — Je ne m'oppose pas à la priorité demandée en faveur de l'ordre du jour. Le gouvernement a besoin d'un vote explicite de confiance. Si la Chambre ne le lui accordait pas, il saurait ce qu'il a à faire (*Très bien au centre*).

**M. Jaurès** reproche à M. Méline de se livrer à des manœuvres de tactique parlementaire pour se réfugier dans l'équivoque (*Applaudissements à l'extrême-gauche*).

La priorité pour l'ordre du jour Cavaignac est rejetée par 317 voix contre 192.

**M. Méline.** — Je n'ai pas d'objection contre l'ordre du jour de Mun, mais après les observations de M. Jaurès, je ne peux accepter que l'ordre du jour Marty.

**M. Brisson.** — J'ai reçu une demande tendant à joindre l'ordre du jour de Mun à l'ordre du jour Marty.

**M. Méline.** — Le gouvernement accepte cette jonction, mais demande le vote par division.

L'ordre du jour Marty est adopté par 313 voix contre 141.

L'ordre du jour de Mun qui devient seconde partie de l'ordre du jour Marty est adopté par 254 voix contre 120.

L'ensemble est voté par 312 voix contre 122.

## *Physionomie de la Séance*

En une heure, la Chambre a liquidé toutes les interpellations nouvelles provoquées par l'affaire Dreyfus. M. de Mun ayant accroché le grelot, tous ceux qui avaient projeté d'interpeller sont intervenus et ont pu soumettre leurs observations à la Chambre.

Seul, M. de Pontbriant n'a pas pris la parole, mais étant donné qu'il partage la manière de voir de M. de Mun, il est probable qu'il renoncera à son interpellation qui devait venir samedi en discussion.

Quelques députés ont paru surpris de l'absence du président du conseil et du ministre de la guerre au moment où M. de Mun demandait à interpeller.

Il convient de dire que ni M. Méline ni le général Billot ne pouvaient supposer que le débat se produirait au cours de la séance. Le président du conseil était légèrement souffrant et c'est précisément en raison de son état de santé, qu'il avait fait ajourner à samedi le dépôt de l'interpellation de M. de Pontbriand.

Ce dernier était allé voir M. Méline au ministère de l'agriculture et il avait pu se convaincre que l'honorable président du conseil avait besoin d'un peu de repos. Quant au général Billot il n'a été prévenu de l'initiative prise par M. de Mun que quelques instants seulement avant le dépôt de l'interpellation.

La Chambre ayant manifesté le désir de discuter immédiatement cette interpellation, le président du conseil s'est empressé d'accourir au Palais-Bourbon ainsi que le ministre de la guerre.

Les explications de M. Méline comme celles du général Billot ont été accueillies avec satisfaction par la grande majorité de la Chambre.

M. Jaurès a cru néanmoins devoir se livrer à de vives attaques contre le ministre de la guerre et l'état-major général.

La Chambre, à l'exception du petit groupe des socialistes, a protesté contre ces attaques. Il était même curieux de voir des hommes comme Marcel Habert, Alphonse Humbert, Gauthier de Clagny, qui, d'ordinaire, marchent avec les socialistes, s'élever violemment contre les critiques de Jaurès. On s'est même fortement invectivé à l'extrême-gauche pendant que celui-ci était à la tribune.

A plusieurs reprises on a pu entendre des députés siégeant côte à côte s'adresser les épithètes de « voyou, lâche, menteur ! »

Il y a eu échange de témoins entre MM. Marcel Habert et Gabriel Deville. D'ailleurs on prévoit qu'il n'y aura pas de suite. L'intervention de Cavaignac a causé une assez grande surprise.

A l'issue de la séance on s'est demandé à quel mobile il avait obéi en venant à la tribune donner une leçon de patriotisme à M. Jaurès, dont le concours lui fut si précieux lorsqu'il était ministre de la guerre dans le cabinet Bourgeois.

Certains modérés prétendaient que Cavaignac avait voulu en agissant ainsi rompre définitivement avec les socialistes et préparer sa rentrée dans un cabinet qui n'aurait pas besoin des voix collectivisles. Dans tous les cas, les socialistes ont été très mécontents de l'intervention de Cavaignac.

Bien que le vote de son ordre du jour eût eu pour conséquence la chute du cabinet, ils n'ont pas voulu s'y rallier ; ils se sont tous abstenus.

En quittant la Chambre, les députés se félicitaient de la rapidité avec laquelle ce pénible débat avaient été terminé et ils exprimaient l'espoir qu'on n'entendrait plus parler à la tribune de cette lamentable affaire Dreyfus.

# LE SÉNAT

### AVANT LA SÉANCE

La séance d'aujourd'hui sera particulièrement intéressante, puisqu'on doit procéder à l'élection des vice-présidents et que M. Scheurer-Kestner est toujours sur les rangs.

Toutefois la mise aux arrêts de forteresse du colonel Picquart semble avoir singulièrement refroidi l'enthousiasme des derniers amis de M. Scheurer-Kestner.

Le bruit a même couru pendant un moment que M. Scheurer-Kestner ne se représenterait pas.

### LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 h. 10, sous la présidence de M. Wallon, doyen d'âge.

Le président annonce la mort de M. Pajot, sénateur inamovible et se fait l'interprète des regrets du Sénat.

#### ÉLECTION DU PRÉSIDENT

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président du Sénat.

M. Loubet est élu président par 213 voix sur 222 votants.

#### ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Pendant le scrutin pour l'élection des vice-présidents, il s'est fait un grand silence. N'était le mutisme d'un grand nombre de sénateurs à l'endroit de leur vote pour l'ancien vice-président, on pourrait d'ores et déjà prévoir le résultat du vote.

Toutefois, il semble bien qu'un grand nombre des anciens amis de M. Scheurer-Kestner n'ont mis aucun bulletin dans l'urne de celui-ci.

Le président proclame le résultat du scrutin.

Votants, 227 ; majorité absolue, 114
Ont obtenu :

| | | |
|---|---|---|
| MM. Magnin | 205 | ELU |
| Peytral | 201 | ELU |
| Franck-Chauveau | 197 | ELU |
| Scheurer-Kestner | 83 | |

M. Scheurer-Kestner n'a donc pas la majorité absolue, c'est l'effondrement définitif de l'ex-vice-président, défenseur du traître Dreyfus.

Un deuxième tour de scrutin aura lieu demain pour l'élection du quatrième vice-président. On croit d'ores et déjà que M. Scheurer-Kestner ne se représentera pas.

#### ÉLECTION DES QUESTEURS ET SECRÉTAIRES

On élit ensuite trois questeurs : MM. Cazot, Dusolier, Gayot, et huit secrétaires : MM. Coste, Savary, Taulier, Prévet, Ratier, de Blois, Decauville et Bonnefoy-Sibour.

La séance est levée à 5 h. 15.

Séance demain pour la nomination d'un quatrième vice-président.

## L'AFFAIRE JOUFFROY-D'ABBANS

*Paris.* — M. Bertulus a commencé hier l'examen des papiers saisis par M. Bernard chez Mme Jouffroy d'Abbans. Ce n'est que dans deux ou trois jours, que le juge pourra interroger les prévenus.

Le *Journal* ajoute sur l'amant de Mme Jouffroy d'Abbans les renseignements suivants :

Bouchal est un homme de superbe prestance. C'est en 1890, qu'il fit connaissance de la vicomtesse. Il l'a suivie dans toutes ses pérégrinations. Mme d'Abbans avait conçu pour lui un amour très violent.

Bouchal aurait complètement subi l'ascendant de cette femme, en lui sacrifiant sa famille, sa situation, sa fortune, même sa considération, en fermant les yeux sur les louches combinaisons auxquelles il fut indirectement mêlé.

Mme d'Abbans a choisi comme avocat Mᵉ Betolaud, et Bouchal, Mᵉ Aubin. Ce sera certainement une affaire des plus sensationnelles de l'année.

## LA SANTÉ DE BISMARCK

*Paris.* — La santé de M. de Bismarck s'est beaucoup améliorée, les jambes ont repris leur fonctionnement normal.

M. Crispi ayant demandé par dépêche à Friedrichsruh des nouvelles de M. de Bismarck, son vieil ami lui a répondu en français, par le télégramme suivant : « Merci. Souffre articulations. D'ailleurs vais bien. »

On dit que l'ex-chancelier a raconté, à propos des nouvelles qu'on donnait sur son état, une anecdote remontant au début de sa carrière diplomatique, alors qu'il représentait la Prusse auprès de la cour de Russie.

Déjà à cette époque, M. de Bismarck souffrait beaucoup d'une inflammation des veines des extrémités inférieures. Cette affection très douloureuse devint à un moment donné si grave que M. de Bismarck demanda un congé et, pour diminuer les fatigues d'un voyage en poste, s'embarqua à Cronstadt sur un navire à destination de Stettin.

Parmi les passagers se trouvait le célèbre chirurgien russe Pirogov. Bismarck profita de l'occasion pour demander une consultation à l'éminent praticien.

Après un examen minutieux des jambes de M. de Bismarck, le chirurgien russe déclara qu'une amputation de la jambe droite était indispensable. Bismarck accueillit sans sourciller ce terrible diagnostique, demendant seulement à Pirogov si l'amputation devait avoir lieu au-dessu ou au-dessous du genou. Pirogov se borna à désigner d'un geste coupant la partie de la jambe au-dessus du genou.

Bismarck protesta alors énergiquement, disant : « Jamais ! s'il s'agissait d'une opération au-dessous du genou, j'y consentirais, mais l'amputation de la cuisse, non — je préfère mourir. »

L'ex-chancelier n'est pas mort, peut-être parce qu'il a échappé au bistouri de Pirogov qui, sans s'en douter, aurait probablement changé les destinées de l'Europe, si Bismrrck avait consenti à se laisser opérer par lui.

## *LES ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE*

### Troubles à La Havane

*New-York.* — On a reçu le télégramme suivant de La Havane :

« Hier matin, une centaine d'officiers exaspérés par les attaques des journaux contre l'armée espagnole de Cuba, ont cassé les fenêtres et détruit les presses des bureaux des journaux *Constitucion* et *Confrontrado*. Ils ont attaqué aussi les employés des bureaux. Une foule de mille personnes accompagnait les officiers, en poussant les cris de : « Vive l'Espagne ! »

Les émeutiers se seraient livrés à des actes plus violents, sans l'apparition du commandant militaire.

Les officiers se sont rendus aux bureaux du *El Diaro de la Marina*, où les mêmes scènes se sont reproduites. Un peu plus tard, une autre foule de civils enfonçait les portes de ce journal, mais elle fut dispersée par les gendarmes.

Les autorités ont pris des mesures pour rétablir l'ordre.

La ville a l'air d'une ville assiégée. Le consulat américain est gardé par les troupes espagnoles.

## *Les Anglais en Egypte*

### Départ de troupes

Le *Morning Post* apprend que le premier bataillon des grenadiers guards, actuellement à Gibraltar a reçu l'ordre de se tenir prêt à aller en Egypte.

Les autres bataillons stationnés dans la Méditerranée et aux Indes ont reçu le même ordre.

## Nouvelle révolte dans l'Inde

*Calcutta.* — Le soulèvement qui s'est produit dans le district de Mekran a eu pour résultat une attaque contre une mission topographique anglaise qui comprenait un capitaine, un lieutenant, deux assistants, avec deux cents aides ou porteurs.

Un grand nombre d'indigènes formant l'escorte ont été tués ou blessés.

Le capitaine Burn, qui commandait la mission, s'échappa sur un chameau et franchit en trente six heures les 130 milles qui le séparaient de Ormara.

On ne se rend pas compte jusqu'à présent de l'étendue de ce soulèvement, à la tête duquel se trouve le frère du chef des Gitchkis.

La tribu des Rinds s'est jointe aux insurgés.

Le capitaine Burn déclare que toute la vallée du Key est en révolte. Les troupes du camp de Keyla occupent Nassi-Habab. Le fort Pasni a été pillé et Ormara est menacée. Trois compagnies d'infanterie et deux canons partent immédiatement de Quetta pour Gwador, où les fils télégraphiques ont été coupés.

## GUERRE & MARINE

### Pierre Loti

*Toulon.* — Notre correspondant de Toulon, nous écrit que M. Viaud (Pierre Loti), lieutenant de vaisseau, embarque aujourd'hui sur le *Brennus*, de l'escadre de manœuvre.

## Nouvelles Diverses

### Brûlés vifs

*Alger.* — Un incendie s'est déclaré ce matin, au quatrième étage de la maison portant le n° 19, rue Henri Martin, habitée par les époux Ricard et leur fillette.

Surpris par les flammes, ceux ci se sont refugiés dans leur appartement, en criant au secours. Mais quand on est arrivé les époux, Ricard ont été trouvés presque complètement carbonisés. La fillette seule respirait encore.

Elle a rendu le dernier soupir pendant qu'on la transportait chez le pharmacien.

On croit que l'incendie est dû à l'imprudence.

### Evasion à l'hôpital militaire

*Chalons-sur-Marne.* — Quatre détenus en traitement à l'hôpital militaire du camp de Châlons se sont évadés en emportant les effets d'hôpital. Ce sont les nommés Baconet, du 8ᵉ dragons, Séverin, Grunt et Guervillé, des 149ᵉ, 26ᵉ et 148ᵉ d'infanterie, qui devaient passer prochainement devant le conseil de guerre.

### Le ministère japonais

*Dondres.* — On télégraphie de Shanghaï au *Daily Mail* que le ministère japonais est entièrement constitué. Marquis Ito, premier ministre ; baron Nissi, affaires étrangères ; Sago marine ; Katsura, guerre.

### La grève de Drocourt

*Lens.* — Aux mines de Drocourt, la nuit a été agitée. Les grévistes ont brisé des carreaux aux fenêtres des maisons des ouvriers qui refusent de chômer.

Ils ont également attaqué et blessé les mineurs qui remontaient du puits n° 2.

La gendarmerie a dû intervenir pour disperser les grévistes. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Le chiffre des grévistes reste stationnaire. Ce matin on en comptait environ un millier.

## Petites Nouvelles

*Paris.* — Albert Carré est nommé directeur de l'Opéra Comique.

*Albi.* — L'avocat des verriers renvoyés demande pour chacun dix mille francs de dommages-intérêts. Le procès a été renvoyé à une audience ultérieure pour les conclusions du ministère public et le prononcé du jugement.

*Fontainebleau.* — Le corps de Vauchez qui avait disparu avant hier, après son mariage à la mairie du Temple, a été retrouvé aujourd'hui, dans la forêt de Fontainebleau, la tempe droite trouée, d'une balle.

*Perpignan.* — Le Tet atteint à Perpignan trois mètres. Les maires de Perpignan et des communes voisines ont été invités par la préfecture à prévenir les riverains de se tenir prêts à évacuer leurs maisons.

*New-York.* — D'après les dernières nouvelles, 41 cadavres ont été découverts à Fort-Smith. On suppose que 50 personnes ont péri dans le cyclone d'hier matin.

## CHRONIQUE FINANCIÈRE

*Bourse de Lyon du 13 Janvier 1898*

La physionomie du marché est moins satisfaisante aujourd'hui, on a été lourd un peu sur tout. Il n'y a rien de particulier cependant pour motiver ce retour en arrière. La situation politique extérieure n'a subi aucun changement, puisqu'il est avéré aujourd'hui que l'Allemagne avait prévenu les cabinets européens de ses intentions au sujet de la Chine.

La rente espagnole a été la plus touchée, malgré des nouvelles plutôt satisfaisantes de Cuba. Il est à présumer que le marché n'a pas acquis encore assez de consistance et que la tâche des meneurs est lourde. Le public commence à peine à sortir de son abstention prolongée, et la réalisation de bénéfices conquis en peu de temps lui semble toute naturelle.

3 0/0, 103.125. Extérieure, 60.70, 60.60. Italien, 94.15. Turc D, 22.40, 22.325. Banque ottomane, 563.50, 564, sa tenue contraste avec celle des fonds turcs. Landerbanck, 481. Lyonnais, 820, 821. Saragosse, 140, 138. Nord-Espagne, 78. Le Rio toujours lancé clôture à 666.50 après 663.

#### COMPTANT

De ce côté, l'animation est toujours la même et les achats prédominent toujours sur les bonnes valeurs. Nous devons signaler une nouvelle chute des oblig. Barcelone Directes, motivée par les appréciations diverses auxquelles donne lieu le litige entre cette compagnie et celle de Saragosse.

Gaz, 795, 792. Creusot, 2059. Petin-Gaudet, 1400, 1394. St-Etienne, 1575. Réalisations sur les Franco-Russes de 296 à 285. Montrambert, 900. Exombrera en hausse de 20 fr. à 875, nous l'avons conseillée il y a quelque temps. Grand'Combe, 1200. Tramways, 1400, 1410. Act. nouvelles, 1360. Usines du Rhône, 131. Mag. Sineux, 350. Mines d'Héraclée, 580.

#### MARCHÉ EN BANQUE

Les mines d'or sont également plus faibles, malgré les rendements satisfaisants de décembre qui sont de 310.000 onces.

#### ACTIONS

Alpines, 314 »». Dombowafa, 1395. Goldfields [illegible] .35. East Rand, 132.50. Mines d'Anasaha, 29. Voies ferrées et économiques (part fondateur), 1890.»». Buffelsdoorn, 20. Tharsis, 180.»». Donetz 1070.»». Transvaal, 41.25. Sheba. 63 75. Mozambique, 48 »». Pellicules françaises, 1360. Pétroles de Marseille, ex-c. 9.0. Urikany, 34 »». Randfontein, 55.25. [illegible] 85 »». Act. Horme, 110.»». Constructions [illegible] 1020.»». Pot tendorf, 502. [illegible] St-Paul. 590.»». Briansk 181.»». Prod. chimiques de Saint-Denis, 470.»». Tramway de Cherbourg, 124.»». Tram. d'Ecully, 515. Tram. de Caluire, 855. Tramways de Besançon, 480. Tramways de Limoges 660. Tramways Ouest électrique, 505. Tram. Douai, 503. Forc. mot. de l'Arve, 1700. Tramways de Versailles, 470. Tram. d'Aix, 51. Tramways nouv. (1 à 840) T. P. ex-c. 4, 310.»». Toulouse à Boulogne-sur-Gesse. 501.»». Kama (petites parts), 37.50. Cables Berthoud Borel, 800. Céramo Cristal, 500. Rochet et Schneider 510. Grand Bazar, 7000. Société d'explosifs et de produits chim., 225. Katchkar, 35.»». Omnium nouv., 103. Ponomareff, 610. Part Ponomareff, 105. Dnieprovienne, 7830. Stéarinerie de Lyon, ex-coupon 2. 124.»». Filatures de Lyon, 3700. Sud-Russe, 785.»». Cape Copper, 89. Schappe industrielle, 3560. Société lyon. des anc. établ. Casati, T. P., 270. Cleveland, 604.»». Verreries de la Mulatière, 590. Pompes funèbres, 810. Parts 55.»». De Beers, 747 »». Comp. de traction France Etranger, 510. Appareillage électrique, 250.»». Comp. Gén. de Navigation parts, 35. Agence Fournier, 450. Mines du Sobtay, 110.»». Part Elect, 4.25. Manuf. de Champforgeron (2001 à 8000), 98.»». Droit Pechiney, 28. Tram. éléc. St-Etienne, 563.»».

#### OBLIGATIONS

[illegible] 115 »». [illegible], 458. Donetz [illegible] Meridionaux [illegible] Italie, 323 75. [illegible], 492 »». Bons à lots de l'Exp. de 1900, 18 »». Bons de l'Exp. de 1889, 7.»». Sélo, 512. Prokhoroff, 509.»». Traction, 486. Zafra, 70. Crédit foncier égyptien, 258.50. Société gén. d'Electr., 30. Mines de Communay, 301.»». Mines de Zaghouan, 370. Dynamite française, 4 0/0, 495. Emprunt noblesse russe 3 0/0, 99.25. [illegible] 3 0/0, 99.50.

#### CHANGE

Barcelone, 32 90. Rome, 104 80. Lisbonne, 47.25. Buenos-Ayres, 167 30. Chèques sur Londres, 25.20 1/2. — Argent en barres : Londres, 26 1/2. New-York, 25.90. Paris, 555, 560.

CH. DAMEY.

## L'Incendie du Quai Saint-Clair

Le bruit courait hier soir quo le concierge de la maison incendiée, quai Saint-Clair, était mort de frayeur. Un de nos collaborateurs est allé se renseigner ; il lui a été répondu que le concierge était malade depuis trois mois, mais que le bruit de sa mort n'était pas fondé.

### Les dévouements

Parmi les personnes qui se sont fait remarquer hier par leur dévouement et le concours qu'ils ont prêté aux pompiers, il convient de signaler un prêtre de la paroisse Saint-Polycarpe.

De sept heures du matin à neuf heures du soir, cet ecclésiastique qui fait, croyons-nous, partie d'une des sociétés de sauveteurs de Lyon et s'est déjà signalé par plusieurs actes de courage, est resté sur le théâtre du sinistre, non point en curieux, mais en collaborateur utile et actif des pompiers.

Si ce détail, le seul que nous ayons omis dans notre compte rendu d'hier, nous avait échappé, c'est précisément parce que le brave prêtre n'a, en quelque sorte, pas quitté une minute les locaux en feu, où il s'employait de son mieux à contribuer aux secours.

### Le feu dans l'immeuble voisin

A onze heures du soir, le feu se déclarait de nouveau quai Saint-Clair, chez M. Frachon, fabricant de soieries. Il avait été commnniqué par une fissure existant entre la maison portant le n° 14 et le n° 13, incendié dans la matinée.

Ce commencement d'incendie a été rapidement éteint.

Les dégâts sont peu importants.

### L'enquête

M. Boy, commissaire de police de la place Sathonay, a interrogé de nouveau le garçon de peine Claudius Berthon, qui n'a fait que répéter le récit que nous avons donné hier. D'après lui, c'est bien un manchon de bec Auer qui, étant tombé sur une banque chargée de soieries enveloppées de papier de soie, aura communiqué le feu à ce papier, matière essentiellement inflammable.

Comme on lui demandait si le feu n'aurait pas pu être mis par une allumette, M. Berthon a répondu qu'il avait, comme il faisait tous les matins, allumé la tige terminée par une éponge imbibée d'essence, dont on se sert pour éclairer les becs Auer, à un poêle-phare qui reste allumé toute la nuit.

Quelle que soit la cause exacte du sinistre, il est établi que l'origine du feu est purement accidentelle.

## LES CHANTEURS RUSSES
### et l'Hospitalité de nuit

Nous possédons le programme de la fête organisée par l'Œuvre lyonnaise de l'Hospitalité de nuit et d'assistance par le travail, pour le mardi 18 janvier courant, aux Folies Bergère, dont nous avons parlé il y a quelques jours, et nous pouvons, d'ores et déjà, prédire le grand succès de cette solennité artistique.

La « Chapelle nationale russe » qui ne comporte pas moins de quarante artistes d'élite, hommes, femmes et enfants, vient en notre ville spécialement pour cette fête qui n'aura ni veille ni lendemain. Mme Nadina Slaviansky d'Agreneff, qui dirige cette troupe remarquable, est elle-même une artiste de grande valeur. Née en 1870, elle débuta comme pianiste et violoniste dans la compagnie nombreuse des musiciens formés pas son père, le comte Dimitri d'Agreneff. Elle se perfectionna dans la technique du piano avec Heuselt à Saint-Petersbourg, travailla à Paris le chant avec Mme Marchesi, puis étudia la composition et l'histoire de la musique avec Gounod et Théodore Dubois.

Depuis 1892, elle dirige la « Chapelle chorale » qu'elle a formée elle-même en en prenant les principaux éléments dans la compagnie organisée par son père.

Ce ne sera point un spectacle ordinaire que de voir sur la scène ce groupe d'artistes en costume national du XVIIᵉ siècle, procurant comme un vague illusion de ces belles et imposantes processions moscovites.

Quant à Mᵐᵉ Nadina Slaviansky, dans son costume étincelant de pierreries, imposante par la dignité de son attitude, elle est comme une merveilleuse apparition. Sur un signe de sa main une voix puissante s'élève de toutes ces poitrines et l'on entend une harmonie incomparable.

# AUTOUR
DE LA
# MISSION MARCHAND

La fausse nouvelle du désastre de la mission Marchand vient d'attirer l'attention sur le Soudan oriental, traversé par le Nil supérieur (Bahr-el-Abiad), et les Anglais envoyant une expédition contre les Mahdistes (ou derviches), de graves événements sont sur le point de s'accomplir dans cette région de l'Afrique.

Il y a désormais une question du Soudan oriental.

Nous allons essayer de l'exposer en quelques lignes.

Le Soudan oriental commence à Ouadi-Halfa, mais la domination de l'Egypte, c'est-à-dire de l'Angleterre, pouvant être considérée comme établie jusque vers Abou-Hamed, entre la 4ᵉ et la 5ᵉ cataracte, la limite politique se trouve au sud de la limite géographique.

De ce point au 9ᵉ degré (Darfour et Kordofan) le climat est caractérisé par une période pluvieuse qui dure tout l'été couvrant le sol de lacs et de cours d'eau intermittents.

Près du 9ᵉ degré, au nord du Bar-el-Ghazal, est une région marécageuse et insalubre, le pays de Baggaras, lieu d'origine du khalife d'Omdourman ; au sud du Bahr-el-Ghazal est une contrée fertile, bien arrosée, riche en minérais, habitée par une race vigoureuse, énergique et relativement civilisée. Elle nous appartient aujourd'hui, grâce au capitaine Marchand qui vient d'y installer des postes.

En 1880, la domination de l'Egypte s'étendait jusque sur le Darfour, le Kordofan et le Bahr el Ghazal grâce aux expéditions heureuses de Baker et de Gordon-Pacha. Cette domination paraissait dure aux populations écrasées d'impôts, et aux esclavagistes dont le commerce très florissant dans cette région, terre promise des faiseurs de razzias, se trouvait entravé.

Ce mécontentement général fut habilement exploité par le chef d'nne secte musulmane, nommé Mohammed-Ahmed, né à Dongola en 1843, considéré comme un saint. Mohammed-Ahmed fit annoncer qu'il était le septième et dernier prophète, le *Mahdi* (1), celui qui devait venir après Adam, Noé, Abraham, Jésus et Mahomet, établir définitivement la domination de l'Islam.

Les premiers détachements envoyés contre lui, commandés par Rachid-Bey, furent taillés en pièces. Le retentissement de ses victoires lui amena uu grand nombre de nouveaux fidèles, et decida les populations de la Haute-Egypte à faire cause communes avce lui.

Commandant une multitude fanatisée, habitué à l'obéissance aveugle, le prophète se mit en devoir de conquérir l'Egypte.

Ne pouvant, en 1881, s'emparer de Khartom, le grand boulevard du Haut-Nil, il essaya de tourner la position, et pendant qu'il s'établissait sans peine dans le Kordosan, à l'ouest de Khartoum, son lieutenant, Osman Digma, avec une partie de ses troupes, s'avançait jusqu'aux portes de Souakim, sur la mer Rouge.

Le général anglais Hicks, à la tête d'une véritable armée, fut envoyé pour reprendre le Kordofan. Il se dirigea en 1889 sur El-Obéid, la capitale de cette contrée.

A quelques lieues de cette ville, sa troupe entière tomba dans une embuscade, aux défilés de Kashgil.

Après trois jours de combats acharnés (3, 4 et 5 novembre 1883), les Anglais, armés de fusils à répétition et de canons, furent exterminés par les soldats du Mahdi. Le général Hicks lui-même périt dans la bataille.

Presqu'en même temps, le capitaine Moneroff se faisait massacrer avec un corps auxiliaire dans les gorges du Tokar, au sud de Souakim.

Enfin, le 4 février 1884, voulant dégager Sinkat, à 100 kilomètres à l'ouest de Souakim, l'armée de Baker Pacha subissait le même sort.

Il fallut évacuer le Soudan ; 20.000 soldats et onze places fortes étaient cernés par les troupes du Mahdi.

Gordon-Pacha, le meilleur colonel de l'armée anglaise, fut nommé gouverneur du Soudan, et chargé d'assurer la retraite des troupes égyptiennes.

Presqu'aussitôt, le gouvernement anglais, trouvant l'expédition trop onéreuse, abandonnait simplement Gordon et ses troupes, enfermés dans Khartoum.

Après 317 jours de siège, le 26 janvier 1885, Khartoum était pris d'assaut, ses défenseurs et ses habitants massacrés, et la tête de Gordon apportée au Mahdi.

Mohammed Ahmed n'eut pas le temps de jouir de son triomphe, car le 22 juin 1885 il mourait empoisonné.

C'est en 1886 que l'empire des mahdistes atteignit à son apogée : Abdullah-el-Taaschi se fit nommer *khalife* et prit la place d'Ahmed. Il occupa l'Egypte jusqu'à Ouadi Halfa, et en 1888 chassa Emin de la province d'Equatoria.

Mais son empire était trop étendu pour être bien solide. Aussi en 1891, il dut abandonner Tokar, en 1894 Kassala, et évacuer à son tour l'Equatoria devant les colonnes belges du major Dhanis.

Le faux Mahdi Ahmed avait le génie destructeur, mais il ne pouvait pas organiser son empire et consolider sa puissance.

Abdullah el-Taaschi est également incapable de réagir contre la décadence de la domination mahdiste.

L'Egypte de son côté est aux mains des Anglais et ne peut rien faire par elle-même.

On peut donc dire que la succession du Soudan est ouverte.

Les héritiers sont au nombre de cinq : l'Angleterre, la France, l'Italie, la Belgique et l'Abyssinie.

Les Italiens, après avoir occupé Kassala sont obligés de l'abandonner devant l'impossibilité de conserver cette position. De ce côté leur rôle est fini.

Les Belges après avoir occupé momentanément le Bahr-el-Ghazal, durent l'abandonner en 1894 devant les troupes de Koachim Moussa, lieutenant du khalife, et prirent leur revanche en janvier 1897, en occupant Redjaf. L'indiscipline de leurs troupes arrêta leur mouvement de conquête.

Ménélik ne peut rester indifférent à la question du Soudan. Comprenant l'impossibilité de prendre la place des puissances européennes dans cette région, il reste en observation avec son armée, prêt à porter secours à ceux qu'il considèrera comme ses amis, quitte à retirer un profit personnel de son intervention.

La lutte de vitesse et d'habileté esi à peu près circonscrite entre l'Angleterre et la France.

Les Anglais, établis d'une part en Egypte, de l'autre dans la région des grands lacs, ont vu avec inquiétude le départ du capitaine Marchand dont le but évident était de joindre le haut Oubanghi, au sud du lac Tchad, avec notre colonie d'Obock et Djiboutil, en prenant définitivement possession de la région du Bahr el Gahazal et de la partie du haut Nil qui environne Fachoda.

Fachoda se trouve par 9° 55' sur le Bahr-el-Abiad (Nil Blanc). Au moment où elle tomba au pouvoir des Mahdistes, c'était un poste égyptien qui commençait à prendre de l'importance. Ancienne colonie pénitentiaire, le gouvernement égyptien y avait fait bâtir un fort. Tout cela fut réduit à néant par l'insurrection et la conquête des Madhistes.

Aujourd'hui, les Mahdistes sont massés autour d'Omdourman, afin de résister aux attaques de l'Angleterre et de conserver la domination de l'Ouadaï, contrée riche et très commerçante.

Fachoda est donc libre, mais les Anglais comptaient, pour arrêter la mission Marchand, sur les *Dinkas*, nègres belliqueux, admirables soldats, très soucieux de leur indépendance, et assez bien organisés pour avoir pu chasser les Mahdistes établis chez eux.

Aussi leur surprise fut-elle grande lorsqu'on sut que le capitaine Marchand et ses lieutenants avaient su, par des prodiges de diplomatie, occuper sans difficulté Roumbek, Djour-Ghattas, Mechra el Rek, c'est-à-dire du sud au nord, tout le triangle compris entre Bahr el Gahazal, le Nil et le Mhomou. La cannonière *Faidherbe*, amenée de l'Oubanghi, descendait le Bahr el Ghazal, à 30 journées du Nil, sur lequel aujourd'hui doit flotter le drapeau tricolore.

D'autre part, la mission Bonchamps, partie d'Addis-Ababa le 17 mai, se trouvait vers Nasser, sur le Sobat, affluent du Nil, à la même distance, au sud-est de Fachoda.

Les Anglais avaient donc un très grand intérêt à arriver les premiers sur le haut Nil. Ne pouvant l'atteindre par le nord que les Mahdistes occupaient, ils firent une tentative par le sud. Dans ce but, une expédition, commandée par M. Macdonald, partit de l'Ouganda, se dirigeant vers Fachoda. Elle avait beaucoup de chances de nous devancer, lorsque, le 19 octobre, à Kampela, les porteurs se révoltèrent et massacrèrent plusieurs chefs de l'expédition.

C'est en apprenant cette mauvaise nouvelle que l'Angleterre décida de précipiter la marche des troupes anglo-égyptiennes sur Omdourman. Cette expédition contre les Mahdistes, simple démonstration au début, prend aujourd'hui les proportions d'une véritable guerre : plusieurs milliers d'hommes se rassemblent à Dongola, Abou-Hamed, Berber ; des cannonières se sont avancées jusqu'à Chendi, où elles ont essuyé le feu des premiers postes Mahdistes.

De leur côté, les soldats du kalife ne restent pas inactifs : Omdourman se transforme en un camp retranché où se réunissent les derwiches venus pour la guerre sainte de tous les points du Soudan septentrional et même du Sahara et de la Tripolitaine.

Il ne faudrait pas croire que les Anglais vont avoir devant eux une horde sans organisation et sans discipline.

Omdourman, la métropole du khalife, élevée en face des ruines de Khartoum, dans une position stratégique de premier ordre, est une ville de 200,000 habitants. Les villes de Yakoub, El-Fâcher, Ghedaref, El-Obéid, capitale du Kodofan, sont de sérieux centres de résistance et offrent d'excellents points d'appui à une armée qui, d'après Slatin-Pacha (Fire and sword in the Soudan), s'élève à 140.000 hommes dont 40.000 indigènes armés de fusils, 64.000 armés de lances, 6.600 cavaliers et 30.000 soldats irréguliers.

Cette armée commandée par le khalife et par le fameux Osman-Digma, le vainqueur de Tokar et de Sinkat, dispose d'une artillerie de campagne d'au moins 80 pièces.

Le madhisme serait-il même en pleine décadence, une telle force est à considérer, et nous ne devons pas oublier que ces soldats sont les vainqueurs du général Hicks et de Gordon.

Les Anglais se disant maîtres du haut Nil et criant « au voleur ! » à la nouvelle vraie ou fausse de l'accupation de Fachoda, ont vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

J. des Aiguis.

(1) Il ne faut pas confondre ce faux mahdi avec le chef religieux de la secte des *Senoussi*, qui réside dans l'oasis de *Koufra*, à l'ouest du désert Lybique et dont l'influence s'étend sur une grande partie du monde musulman.

La justesse du chant et l'ensemble sont extraordinaires, les nuances, rigoureusement observés, sont admirablement rendus; dans les *piano*, les voix se fondent en un murmure harmonieux.

Les chants exécutés par ces artistes ne ressemblent aucunement à notre musique occidentale. Ce sont des mélopées, trainantes comme les vagissements de l'enfance d'un peuple, ou des airs sautillants à cadence brisée comme la chanson d'un enfant espiègle.

Le programme de cette fête est divisé en trois parties : Dans la première on entendra la « Marche Slave », un pot pourri des chants anciens ; « Nowgorod », chant ancien du XIIIe siècle ; un chant national, une romance caucasienne, une polka slave.

La seconde partie comprendra des chants religieux (*a capella*), tels que « Notre Père », style monastique des couvents de Kiew (XVIe siècle) ; chœur des séraphins et la légende moscovite ; une ancienne chanson, en descendant le Volga, un chant national, un chant d'adieu, une chanson tsigane, une valse russe, un chant célèbre « Ei Ouchnem », puis l'Hymne russe composeront la troisième partie.

Enfin deux charmantes comédies en un acte chacune : « La date fatale », et « Le diner Coupiau », jouées par deux excellents artistes de l'Odéon, Mlle Rose Syma et M. Gerval, compléteront cet attrayant programme.

La feuille de location est déposée rue du Bât-d'Argent, 7 (bureau du consulat suisse), où l'on peut, dès aujourd'hui, choisir ses places pour celles qui sont numérotées et prendre des billets pour toutes. Nous engageons tous nos lecteurs à le faire sans attendre, car bientôt il sera trop tard.

# Chronique Locale

**LE CALENDRIER**. — Vendredi 14 janvier, 14e jour P lune.

St Hilaire, St Eucher.

Dernier jour pour la rectification des listes électorales.

1882. — Gambetta demande la révision de la Constitution pour obtenir le scrutin de liste, afin de modifier les élections sénatoriales.

**Bulletin météorologique du 13 janvier**.— La situation atmosphérique est sensiblement stationnaire ; des pressions très élevées couvrent la France et l'Europe centrale (780 mm. à Wiesbaden) et des dépressions existent sur la Scandinavie et sur l'Espagne.

Sur nos régions, la température moyenne diurne est supérieure d'environ 5° à la normale de cette époque de l'année : les maxima observés aujourd'hui ont été de 3° au Mont-Verdun, 6° à Saint-Genis et 7° au Parc.

Le temps couvert avec brouillard et bruine va continuer.

**Union Nationale du 3e arrondissement**. — Les délégués du Sacré-Cœur Saint-Sacrement Saint-André, Saint-Louis, Grand-Trou, la Mouche, Monplaisir et Montchat sont priés d'assister à la grande réunion du comité d'arrondissement qui aura lieu samedi 15 décembre courant au siège du comité, rue Montesquieu, 96.

Ordre du jour : 1° Nomination d'une commission exécutive ; 2° La revision des listes électorales ; 3° Liste de souscriptions.

**Le salon de Bellecour**. — Le comité d'administration de la Société Lyonnaise des Beaux Arts réuni en séance le 10 décembre dernier a modifié la partie de son règlement relative à l'élection annuelle du jury.

Désormais chacune des sections aura son jury spécial.

Le jury de la peinture sera élu par les peintres ; celui de la sculpture par les sculpteurs ; celui de la gravure par les graveurs, et le jury d'architecture par les architectes.

Les artistes peintres électeurs sont informés que l'élection du jury de peinture aura lieu le lundi 31 janvier, au siège de la société, rue de l'Hôpital, 6, au 2e étage. Le scrutin restera ouvert de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Un avis prochain donnera les dates respectives de l'élection des jurys de sculpture, de gravure et d'architecture.

**Abus de confiance**.— La police de sûreté a arrêté hier un agent d'affaires véreux, nommé *Bourdillot, demeurant route de Genas*, contre lequel le parquet avait lancé un mandat d'arrêt à la suite de plaintes nombreuses.

— Un sieur Golliou, voiturier, demeurant, 19, avenue de Saxe a été arrêté hier pour vol et abus de confiance en vertu d'un mandat du parquet de Saint-Claude (Jura).

**Voleuses**.— On a arrêté hier deux voleuses, les femmes Marie Fouillet, repasseuse et Jeanne Colin, demeurant rue Soutay. Ces deux personnes etaient recherchées comme les auteurs d'un vol commis chez M. Boulon, 12, rue Coste.

**Le retour de Cyvoct**. — Une dépêche nous apprend que Cyvoct s'embarquera le 21 janvier à l'île Nou pour rentrer en France.

C'est donc vraisemblablement entre le 7 et le 10 mars qu'il arrivera à Marseille.

**Malveillance**. — Un garçon pâtissier, nommé Anternaud, son panier bien assujetti sur la tête, passait allègrement avant-hier soir cours Morand, allant livrer chez un client une *bombe* glacée et diverses friandises de moindre importance.

Quelques jeunes drôles passant eurent la satanique inspiration de frapper un grand coup sur le panier, maintenu d'une seule main en équilibre sur la tête du porteur, ce qui envoya promener par terre bombe, gâteaux et panier.

Sans même oser tremper un doigt dans toutes ces bonnes choses, qu'ils avaient pourtant mis ainsi à leur portée, les jeunes vauriens aussi lâches que méchants s'enfuirent en grande hâte.

Le malheureux garçon pâtissier alla conter sa mésaventure au commissaire de police : faible compensation.

Et il y'eut une maitresse de maison qui dut avoir un bel énervement, et, souffrant d'une longue attente, maudire son pâtissier.... aussi à plaindre qu'elle-même, pourtant. Morale : — on doit toujours tirer une morale, même des plus infimes événements — Ne soyons pas trop prompts à maudire.

**Un brutal**. — Vers quatre heures du soir, sur le quai de la Guillotière, un voiturier frappait son cheval à coups de pied et de manche de fouet avec une telle violence qu'il ameuta au moins 200 personnes autour de lui. A leurs observations, il répondit par des injures.

Cette brute se nomme Vincent Paturel, demeurant rue Garibaldi, 82.

**Noyé dans le Rhône**. — Mardi soir, venait atterrir au port de Serrières, le petit bateau de service des ponts et chaussées du Rhône, récemment renfloué à Lavoulte, que l'on dirigeait sur Lyon pour les réparations.

A l'arrivée, le personnel soupait, et vers sept heures, préparait le coucher

Le chauffeur, Ernest Georges, âgé de trente-cinq ans, ouvrier ajusteur, demeurant à La Mulatière, maison Margerie chemin des Verriers, transportait un matelas sur ses épaules, quand, vers l'extrémité du bateau, sa charge s'est accrochée et le faux mouvement qui en est résulté l'a fait trébucher et l'a précipité dans le Rhône du côté opposé à la terre et où l'eau est profonde et le courant rapide.

Aussitôt le mécanicien, le charpentier et un marinier du bateau se sont jetés dans la chaloupe qu'ils ont mise à l'eau en coupant les amarres et se sont portés à la recherche de leur camarade.

Mais il faisait nuit, et ils n'avaient que les lanternes ordinaires du bord. On a entendu deux fois les appels du pauvre chauffeur ; savait-il peu nager ou a-t-il été indisposé ? Malgré les efforts du personnel du bateau et des habitants de Serrières, accourus aussitôt, on n'a pu le retrouver.

La chaloupe du vapeur, les barcots, munis de falots et montés par les membres de la société de sauvetage accourus aussitôt, ont exploré minutieusement le fleuve en aval du pont ; toutes leurs recherches ont été infructueuses.

Le chauffeur était marié et père d'un enfant en bas âge.

**Noyée**. — Hier matin, M. Marion, marinier, a retiré de la Saône, près du pont de la Mulatière, le cadavre d'une femme âgée d'environ 55 ans, paraissant avoir séjourné assez longtemps dans l'eau.

Rien ne permet d'établir son identité.

**Accidents de tramways**. — Tous sont heureusement sans importance. Un tramway à vapeur a déraillé sur la place du Pont. Un autre, sur le cours de la Liberté, a endommagé un char à bancs abandonné imprudemment par son conducteur. En revanche, un camion a démoli plusieurs glaces d'un tramway à chevaux de la ligne Cordeliers-Villeurbanne.

**Vol à l'étalage** — Un jeune garnement nommé Josabel, âgé de 12 ans, avait été pris en flagrant délit de vol à l'étalage du magasin de M. Bitton, cours Morand, 19.

Pendant que des voisins maintenaient le précoce voleur, M. Bitton alla chercher la police. Mais à l'arrivée de celle-ci, le jeune Josabel avait disparu. Les voisins, effrayés par ses menaces (les menaces d'un gamin de 12 ans !), l'avaient laissé partir.

**Grand-Théâtre**. — Ce soir, *Mireille*, le poétique opéra de Gounod, reconstitué conformement à la version originale, avec les dramatiques et pittoresque tableau du Rhône et du Val d'Enfer.

Demain, irrévocablement dernière représentation de Mme de Nuovina dans *André Chénier*, dont la représentation a été hier un long triomphe pour l'œuvre et les interprètes. Dimanche soir, adieux de Mme de Nuovina dans *Carmen*, son œuvre de prédilection ; avec la matinée à tarif spécial de l'*Africaine* cette fin de semaine présente une série de spectacles aussi variés qu'attrayants.

**Théâtre des Célestins**. — Aujourd'hui vendredi, première représentation de *Gilette de Narbonne*, opérette en 3 actes de MM. Chivot et Duru, musique d'Audran. Costumes entièrement neufs.

Demain samedi et dimanche en matinée à 2 heures, et le soir à 8 h. 1/2, *Gillette de Narbonne*.

On demande aux Célestins des choristes hommes. Se présenter au secrétariat de 2 h. à 4 h.

**KINA-PERRIER**, *Apéritif*.

**Malades** ***qui souffrez, allez Phie de l'Eléphant, 6, r St-Côme. Consultations gratuites. Médicaments frais***

**Avis**.— Nouvelle reduction des prix **Pharmacie du Serpent** 32 rue Lanterne

**GENTIANE FRANÇAISE !**

# Union Nationale

**Congrès régional**

*des cantons de Bourgoin, la Tour-du-Pin, Saint-Jean-de-Bournay, Morestel, Crémieu, la Verpillière*

**Dimanche 6 et lundi 7 février 1898**

***Sous la présidence de M. l'abbé Garnier***

PROGRAMME

*Première journée, dimanche 6 février*

Le matin.— Messe à 9 heures et à 11 heures et demie.

Le soir. — 1 h. 1/2, discours d'ouverture par M. l'abbé Garnier.

3 heures, Vêpres. Allocution par M. l'abbé Garnier.

4 h. 1/4. Caisses de famille. Secrétariat du peuple Discours sur la presse.

6 h. 3/4. Banquet. Discours politique.

8 heures. La question sociale, par M. Ernest Billiet.

*Deuxième journée, lundi 7 février*

Matin. — 8 heures. Messe du Congrès. Allocution.

9 heures. Œuvres de Jennesse. Questions scolaires.

10 heures. Syndicats et enseignement agricoles.

Midi. Repas en commun.

2 heures. Caisses rurales et ouvrières.

3 heures. Action électorale et création de comités.

5 h. 1/2. Salut. Allocution.

6 h. 3/4. Repas en commun.

8 heures. Discours de clôture par M. l'abbé Garnier.

*Orateurs inscrits*

MM. l'abbé Carnier, fondateur de l'Union nationale ; Ernest Billiet, conférencier lyonnais ; abbé France, directeur de la *Croix de l'Isère* ; Louis Durand, promoteur des caisses rurales en France : de Gailhard Bancel, agriculteur, fondateur des syndicats agricoles ; Loïs, de la *France Libre* ; R. P. Plantier, MM. Crétinon, Terrel, Gonin, etc.

N. B.— Le banquet aura lieu à l'hôtel César et les repas en commun dans différents hôtels.

Prix du banquet, 2 fr. 50. Prix du repas en commun, 2 fr.

On trouvera des cartes pour le banquet du dimanche soir et pour les repas en commun chez :

MM. Moine, rue de la Paix ; Bel, rue de la République ; Uzel, concierge du Patronage.

Se les procurer le plus tôt possible.

# DÉPARTEMENTS

## AIN

**Nantua**. — *Extraction de la glace*. — Le temps qui, ces jours derniers, s'est remis au beau, au grand plaisir de tout le monde sauf des patineurs et de la Société des Glacières de Sylans, a fait dégeler ce lac qui promettait une belle recolte.

La Société ne pouvant manquer de glace et reculant devant les frais que l'été dernier elle avait été obligée de faire en faisant sa récolte au monastère de Briançon a décidé de se rendre au lac Genin, situé entre les deux villages de Charix et d'Apremont, dont la glace d'une très grande pureté, a atteint cette année 25 centimètres d'épaisseur.

Une équipe de 200 à 300 ouvriers sous la direction de M Grognu est occupée en ce moment aux travaux d'extraction qui avancent rapidement.

Au sujet du dégel du lac de Sylans on nous rapporte la prophetie de M. le curé du Poisat qui a déclaré que ce lac ne gèlerait pas durant six annés consécutives. Voilà déjà deux ans que cette prédiction se réalise.

Continuera-t-elle?

## RHONE

**Tarare**. — *Soirée récréative*. — La chorale de Saint-André organise pour dimanche 16 janvier, à 4 h. 1/2, une très intéressante soirée récréative, avec le concours de MM. Benoist-Mary et Fayard.

Quelques membres de la Chorale interprèteront une comédie de Labiche « La Grammaire », et MM. Benoist Mary et Fayard joueront « Infanterie et cavalerie » et « Scène d'intérieur », deux scènes comiques.

Divers intermèdes seront donnés par ces messieurs, ainsi que par la Société Chorale et des amateurs de mérite.

Le programme nous promet pour dimanche une reussite complète, grâce au concours intelligent et dévoué du directeur de la Chorale M. l'abbé Aubrun, et de ses sociétaires.

**Villefranche**. — *Vol dans une église*. — Dans la nuit de mercredi à jeudi l'église Notre-Dame-des-Marais a été visitée par des voleurs.

Par une ouverture pratiquée dans un vitrail de la grande nef, ils sont descendus à l'intérieur de l'église à l'aide d'une corde enlevée dans l'escalier et qui servait de main-courante.

Leur tentative s'est surtout portée vers les troncs où ils n'ont dû guère trouver d'argent, car depuis plusieurs années la cure a pris l'excellente habitude d'emporter chaque soir toutes les choses qui pourraient faire la convoitise des voleurs.

Plusieurs troncs en bois ont été défoncés quant à ceux en fer ils n'ont été qu'un peu froissés.

Toutefois, nous devons reconnaître qu'aucun acte vraiment sacrilège n'a été commis. De l'enquête à laquelle s'est livré notre correspondant, il semble résulter que cette audacieuse tentative a eu lieu à une heure assez avancée de la nuit.

A 1 h. du matin, une ronde de police a eu lieu aux alentours de Notre-Dame, et rien n'a été remarqué d anormal.

Pourtant un de nos amis qui, ayant passé la soirée *en famille*, rentrait chez lui vers deux heures du matin, s'arrêta quelques instants devant l'église et vit le bec de gaz de la rue du Petit-Etui éteint, probablement par les malfaiteurs, usant d'un surcroit de précautions.

C'est jeudi matin, à cinq heures, en pénétrant de la sacristie dans l'église, que le sacristain se rendit compte de ce qui s'était passé dans la nuit.

Aussitôt il visita toutes les chapelles et ne voyant personne, alla ouvrir la porte donnant sur la rue du Petit Etui. Il marcha sur des vis provenant de la serrure de cette porte; les voleurs avaient essayé de sortir de ce côté sans y réussir.

Le sacristain doutant du départ des voleurs crut bon de laisser les portes fermées et il allait quérir des voisins quand la bonne de M. l'aumônier de l'Hôtel Dieu entra par un portail de la rue Nationale qui avait la serrure fracturée et était à peine entr'ouvert.

A ce moment, un homme assez bien mis la bouscula quelque peu et disparut au dehors. Un peu auparavant Mme Martin-Burtin qui se rendait à la messe avait aperçu rue Nationale un homme mis très bien qui semblait faire le guet.

Nous croyons savoir que leurs traces n'ont point échappé à la police.

On soupçonne de complicité un individu qui a une partie de sa famille actuellement sous les verrous.

Ajoutons qu'un jeune garçon a été mandé ce matin à la gendarmerie pour déposer. Il aurait paraît il aperçu mercredi soir vers les 9 heures aux alentours de l'église quatre ou cinq individus portant des instruments et causant à voix basse.

Une arrestation a été opérée dans la soirée, mais on ne sait si elle sera maintenue les preuves manquant encore.

## LOIRE

**SAINT-ETIENNE**. — *Elections consulaires*. Aujourd'hui a midi a eu lieu devant la première chambre du tribunal civil la prestation de serment des juges au tribunal de commerce nommés aux elections consulaires.

— *Feu de cheminée*.— Un feu de cheminée s'est déclaré hier matin vers onze heures au n° 19 de la place Bellevue, chez M. Royet, passementier.

Le feu a duré environ deux heures et a été éteint grâce aux secours apportés par quelques voisins

Les dégats sont insignifiants. La cheminée n'avait pas été ramonée depuis un an, c'est du reste à quoi l'incendie a été attribué.

— *Le président de la République à Saint-Etienne*. — Nous croyons savoir qu'hier M. de Montgolfier, président de la Chambre de commerce et M. Brossy, président de l'Union des syndicats se sont rencontrés et que dans un même élan patriotique ils se sont présentés chez M. le Préfet, assistés de M. le maire, pour l'entretenir de la réception de M. Félix Faure à Saint-Etienne et du grand banquet qu'on a l'intention de lui offrir.

Nous sommes heureux de constater la grande union qui existe entre les industries et la représentation pour manifester l'enthousiasme soulevé par la venue du chef de l'Etat à St Etienne.

Nous felicitons vivement les souscripteurs au banquet qui n'hésitent pas à coopérer de leurs deniers à la réceptions qui se prépare.

Nous devons toutefois les avertir que les places au banquet sont forcément restreintes et que la souscription doit être close vers le 15.

— *Le champ de tir du Bois-Noir*. — En raison de la constitution de trois nouvelles compagnies du quatrième bataillon du 38e de ligne le champ de tir du Bois Noir sera mis à la disposition de ce régiment tous les vendredis où il ne sera pas utilisé par le 30e dragons.

**Saint-Chamond**. — *Vol*. — Les voleurs ont pénétré la nuit dernière dans le bureau de tabac de la Recluzière et ont fait main basse sur tout ce qui leur a convenu, car rien ne les a dérangés. Aussi ils se sont emparés de tout ce qui se trouvait dans les rayons.

Voici, d'après l'enquête de la police, comment les voleurs ont dû procéder :

Le bureau de tabac est tenu pas les époux Ronchard père, ancien limonadier, bien connu à Saint-Chamond. Ils sont venus par la Grande Rue, où il y a une petite croisée qui donne dans l'escalier et qui était bouchée par quelques planches qu'ils ont enfoncées. Ils sont entrés par là et ont trouvé toutes les autres portes intérieures ouvertes. Ils ont éclairé le gaz du magasin, ensuite ouvert la porte du rez-de-chaussée qui donne sur la rue, afin de s'assurer une sortie.

Ce n'est que le matin que Mme Ronchard a trouvé son magasin tout ouvert et vide de marchandises.

*Marché aux bestiaux*. — Mercuriale du 13 janvier 1898. — Vaches amenées 50, vendues, 25, de 300 à 400 francs par tête. — Veaux amenés 25, vendus 25, de 85 à 90 fr. les 100 kilos. — Moutons amenés 30, vendus, 30, de 85 à 90 fr. — Porcs amenés 300, vendus 300 de 80 à 84 fr.

Beurre, la livre, 1,40. — Œufs, la douzaine, 1,20.

**La Fouillouse**. — *Conférence publique*.— Dimanche prochain, à deux heures et demie du soir, M. Odin, directeur de l école à Saint-Genest-Lerpt, donnera une conférence des plus intéressantes.

**Roanne**. — *Déserteur arrêté*. — La gendarmerie a mis hier en état d'arrestation le nommé Léon Fontaine, âgé de 23 ans, soldat au 8e chasseurs à Auxonne, déserteur depuis le 14 juin 1897.

Fontaine a été reconduit à son corps en attendant sa comparution devant le conseil de guerre.

— *Vols* — La dame Hélène Bolland, demeurant rue de Sully, 15, est venue déclarer à la police qu'un malfaiteur inconnu lui avait soustrait pendant qu'elle était absente de son domicile une somme de 300 francs renfermée dans un portefeuille placé dans une armoire.

La nommée Marie Martin, domestique, rue Sainte-Elisabeth, avait placé toute sa bourse entre les matelas de son lit, mais rien n'est caché pour un adroit voleur et le porte-monnaie contenant la somme de cent francs a disparu au grand étonnement de sa propriétaire.

Des enquêtes sont ouvertes pour découvrir les auteurs de ces différents vols.

# Dernière Heure

## La peste des Indes

*Bombay*. — Le nombre des décès par suite de la peste a été, pendant la semaine dernière, de 450.

Le total général des morts pour la même période a été de 1307.

## La mission Marchand

*Marseille*.— Le *Stamboul*, de la Compagnie Fraissinet, courrier du Congo et du Dahomey, apporte des nouvelles qui confirment que la mission Marchand n'a pas été massacrée.

Le major This, qui vient du point extrême du chemin de fer belge, n'en a point entendu parler dans tout le Congo.

## La compensation au Panama des syndicataires

*Alger*. — Le tribunal correctionnel, dans son audience de ce soir, a condamné Max Régis et Philippe gérant du journal l'*Antijuif*, chacun à deux mois de prison et 500 fr. d'amende pour diffamation et injures publiques sur la plainte de M. Montessus, substitut du procureur de la République.

Environ trois mille personnes qui s'étaient portées au palais de justice pour connaître le résultat du procès ont applaudi Régis à sa sortie.

L'ordre n'a pas été autrement troublé.

## Espionnage

*Verviers*.— Il paraît se confirmer qu'un Luxembourgeois habitant Verviers depuis un an et qui faisait de fréquents voyages à Aix-la-Chapelle, aurait été arrêté et emprisonné dans cette ville, sous l'inculpation d'espionnage avec la complicité d'un sous-officier de la garnison d'Aix-la-Chapelle.

# VOTE DES DÉPUTÉS DE LA RÉGION

Voici le résultat du scrutin sur l'ensemble de l'ordre du jour Marty-de-Mun.

AIN. — Tous abstenus.

HAUTES-ALPES. — Euzière, contre ; Flourens et Laurençon pour.

ARDÈCHE.— Dineau, abstenu; Odilon Barrot, Perrin, Sauzet, pour ; Vogue, abstenu.

COTE-D'OR. — Vaux, Bizouart, Bert, contre; Carnot et Arthur Leroy, pour ; Delanne et Henri Ricard, abstenus.

DROME. — Gras et Louis Blanc, contre ; *Bizarelli*, Boissy d'Anglas et *Maurice* Faure, abstenus.

ISÈRE. — Vogeli, Rey, pour; Bovier, Lapierre, Chenavaz, Jouffray, Rajon, Rivet, abstenus; Plissonnier, absent.

LOIRE. — Oriol, Benoit, pour ; Charpentier, Girodet, Souhet, contre ; tous les autres abstenus.

HAUTE-LOIRE. — Tous pour, sauf Chantelauze, contre.

RHONE. — Tous abstenus, excepté Eynard, Fleury Ravarin, Million, Sonnery, Martin. pour, et Bonnard, contre.

SAONE-ET-LOIRE. — Tous abstenus, excepté Frank et Schneider, pour, et Magnin, contre.

SAVOIE. — Tous pour, excepté Reche, absent.

HAUTE-SAVOIE. — Tous pour, excepté Chautemps, abstenu.

## LES EVENEMENTS D'ESPAGNE

### Le général Weyler

*Madrid*. — On assure que l'enquête ouverte au sujet du général Weyler est suspendue.

### Les troubles de la Havane

*Madrid*. — Le *Héraldo* a reçu de longues dépêches de La Havane, datées d'aujourd'hui. Elles ajoutent aux nouvelles déjà connues sur l'émeute d'hier, qu'un groupe de manifestants armés devant le palais d'un capitaine général criait : « Vive l'Espagne! Vive le général Weyler ! ». La cavalerie a chargé sur les émeutiers.

Des précautions sont prises.

Parmi les arrestations opérées on cite celles des officiers Calvo, Eseribano et Bresmes. L'autorité a ordonné la fermeture des théâtres et des cafés.

Le conseil des ministres cubain est réuni en séance permanente.

La *Gazette de la Havane* publie ce matin un décret sur la presse, visant notamment les attaques contre l'autorité et l'armée.

*Washington*. — Le rapport de M. Lée annonce des trouble à la Havane, Les cercles officiels ne croient pas que ces troubles nécessitent l'intervention armée.

La misère cause de l'inquiétude.

M. Lée estime à deux cent mille le nombre des indigents.

### L'Amérique et Cuba

*Washington*. — Le Sénat a adopté une résolution invitant M. Mackinley à faire connaître les mesures adoptées dans les eaux cubaines pour protéger la vie, les biens et la liberté des Américains à Cuba.

Quoique aucun trouble ne soit prévu actuellement, l'escadre américaine a été augmentée, surtout dans la Floride.

# LE CHANTAGE DREYFUS

## *Un appel au calme*

La *République Française* publie l'entrefilet suivant sous le titre : « *du calme* »:

Nous pensons qu'après le jugement du conseil de guerre un peu de calme et de sang-froid allaient enfin succéder à tant d'agitation. Mais ce matin les polémiques recommencent plus violentes que jamais ; c'est aux pires passions que l'on fait appel ; on va jusqu'à mêler des questions de race et de religion et jusqu'à soulever des questions politiques dans une affaire d'ordre judiciaire qui deux fois a été soumise au jugement régulier de l'autorité militaire.

Où veut-on en venir et quel profit espère-t-on tirer d'une campagne aussi funeste et aussi folle ?

Quel peut être le résultat d'un déchainement de passions aussi coupables ?

Les pires excès comme les pires sottises, on devrait le comprendre, peuvent en sortir.

Nous protestons une fois de plus au nom de l'intérêt public contre l'attitude d'une partie de la presse qui cherche ainsi à surexciter sinon à affoler l'opinion,

Si nous ne vivions pas dans le pays le plus raisonnable et le plus sage et il est mille fois plus sage que les journaux, nous serions exposés aux pires violences. Il est fort heureux vraiment que l'abus de la liberté de la presse ait provoqué un certain scepticisme et que les articles les plus enflammés aient fini par lasser la curiosité ; mais sur le terrain brûlant où l'on s'engage, dans les discussions douloureuses auxquelles on se livre, il est permis cependant de craindre les colères de l'opinion contre tout ce bruit, tout ce tapage, toute cette agitation détestable, et si c'est la presse qui est coupable, c'est la presse qui en supportera forcément les responsabilités.

## *Auto da Fé*

*Paris*. — Vers deux heures, un individu a fait un petit feu de joie devant le n° 16 du boulevard Montmartre, avec une cinquantaine d'exemplaires du journal qui contient la lettre stupide d'Emile Zola au Président de la République.

Un rassemblement s'est produit. La police l'a dispersé.

## *Protestation des étudiants*

Les étudiants ont adressé dans la soirée à Zola une lettre exprimant leur douloureux étonnement pour sa lettre ouverte au président de la République. Nous respectons disent-ils les opinions politiques et religieuses, la liberté de penser et d'écrire, mais nous mettons au-dessus de tout soupçon l'armée, la plus noble expression de la patrie, ses chefs, gardiens de l'honneur national. Notre conscience est profondément troublée de trouver de telles attaques sous votre plume de grand écrivain.

## *Les menées du syndicat*

Du *Courrier du Soir* :

On racontait aujourd'hui dans les couloirs de la Chambre que M. Ch. Dupuy, président du conseil, lors de la première affaire Dreyfus, aurait en sa possession une copie d'un procès-verbal dans lequel fut consignée une déclaration très nette du capitaine Lebrun-Renaud, relative aux aveux d'Alfred Dreyfus.

C'est pour cela que l'honorable député de la Haute-Loire aurait en toute circonstance, affirmé ... la culpabilité de ce dernier.

On nous assure que de grands efforts sont faits en ce moment par les défenseurs de Dreyfus pour obtenir un certain nombre de signatures de notabilités littéraires et scientifiques au bas d'une pétition demandant la revision du procès de 1894.

Parmi les sollicités, on cite notamment M. Berthelot qui aurait opposé un refus énergique aux instances de deux avocats de ses amis.

# L'AFFAIRE JOUFFROY-D'ABBANS

## *L'aventurière Adèle Chaboud se disant Jouffroy d'Abbans*

*Paris*. — Du *Petit Temps* : Nous recevons la lettre suivante :

Ce 11 janvier 1898.

« Monsieur le Directeur,

« Pour l'édification de vos lecteurs, dans l'intérêt de la vérité et me confiant en votre loyauté, je vous envoie cette note concernant la dame Adèle Chaboud qui persiste à se faire appeler vicomtesse de Jouffroy d'Abbans. Un jugement du tribunal de la Seine va mettre fin à ce scandale.

« Dans l'espérance, Monsieur le directeur, que vous voudrez bien insérer cette note, veuillez agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« JOUFFROY D'ABBANS.
Maison de Saint-Jean-de-Dieu,
Marseille. »

*Note*. — Marie-Adèle Chaboud, née le 22 octobre 1846, à Lyon, épouse le 1er juillet 1885 (à quarante ans) à la mairie du 8e arrondissement de Paris M. Guy de Jouffroy d'Abbans, âgé de 22 ans, par acte inscrit au registre 91 de l'état-civil n° 544.

En marge de cet acte il a été transcrit à la date du 11 février 1892, l'extrait d'un jugement du tribunal civil d'Haïphong, daté du 15 décembre 1890 et en vertu duquel ledit mariage a été dissous par le divorce, la soi disant vicomtesse de Jouffroy d'Abbans n'est plus que Mme Adèle Chaboud, le divorce ayant été prononcé contre elle.

Guy de Jouffroy est mort le 25 mars 1892, à Port-Saïd (Egypte) revenant du Tonkin.

# LES JOURNAUX DE CE MATIN

**Extraits telephones des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon**

### LA LIBRE PAROLE

*De Drumont :* Il faut que le syndicat ait perdu tout sens moral pour essayer de mêler le président à l'affaire Dreyfus. Il y a déjà assez de généraux et d'officiers salis. Drumont à l'exemple de Zola accuse, mais il accuse Reinach Mathieu Dreyfus, Lebiois de trahison.

Drumont estime que M. Picquart imitera Esterhazy en demandant aussi à comparaître en conseil de guerre. Il s'étend longuement sur l'existence du syndicat et termine en refaisant le procès du juif.

### LE SOLEIL

*De M. Gohier*.— Pour la première journée de travail, la Chambre a eu des émotions ou plutôt elle a pu penser qu'elle en aurait. Très paisiblement la Chambre a voté un ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement et comptant qu'il saura prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la campagne entreprise contre l'honneur de l'armée.

Quelles mesures ? Des lois d'exception des tribunaux ? L'état de siége ? Il y en aurait peut être une à laquelle on ne songera pas, ce serait d'éliminer discrètement les brebis galeuses qu'on expulse avec tant de fracas.

### LE GAULOIS

*De M. Thiébaud* — Le châtiment le plus cruel qui puisse être infligé à ces dévoyés n'est pas dans les arrêts de la justice qui les attendent, c'est dans ces cris de réprobation spontanés que pousse sur leurs pas la jeunesse qui grandit pour la Patrie et qui commence par en maudire les corrupteurs et les marchands.

A ces malédictions mêmes dans lesquelles l'orgueil maladif de Zola est disposé à ne voir que de la démence, ce qui est grave pour son état mental, nous apercevons, nous, le signe rédempteur du réveil national. Et c'est un soulagement de penser que le règne des génies malfaisants qui ont sévi sur la patrie, alors qu'elle avait tant besoin de génies consolateurs va finir dans l'effondrement mérité, sur ce fumier de trahisons remué par leurs mains ineptes et criminelles.

### LE RADICAL

*De Sigismond Lacroix*. — Le vaste procès intenté à Zola pour avoir diffamé l'état-major, ne pourra pas être jugé à huis clos. C'est devant le jury, devant le pays attentif, en pleine lumière que tout sera dit, contredit, vérifié. Si, dès le début, le gouvernement avait laissé la lumière se faire toute seule, il y a longtemps que l'agitation dont on se plaint serait calmée, il y a longtemps que chacun, innocent ou coupable, serait mis à la place qui lui convient, grâce à la courageuse initiative de Zola.

Mais aux prix de quels efforts ! La vérité sera enfin connue.

### L'INTRANSIGEANT

Après avoir, dans cette affaire Dreyfus, commis tous les impairs imagtnables, le ministère ne pouvait conclure que par une suprême bêtise

Voilà maintenant que Zola passé martyr a d'autant moins de frais qu'il sera peut-être acquitté par le jury, auquel cas les défenseurs du traitre auront quasiment le droit de proclamer établies et démontrées toutes les vagues accusations formulées au hasard dans le factum du chantre de bec sale.

Il était beaucoup plus simple et pour lui infiniment plus cruel, de le laisser continuer et le prier de nous montrer enfin les documents sur lesquels il a basé sa prétendue conviction de l'innocence de son client.

Car, n'en doutez pas un instant, Zola a comme vous et moi l'absolue certitude que la victime de la plus épouvantable erreur judiciaire du siècle est une odieuse canaille, dont la trahison ne fait pas le plus léger doute. S'il en était autrement, au lieu de s'époumoner en injures sans valeur, il s'empresserait de sortir des arguments moins fulgurants mais plus solides.

### L'AURORE

*De Clémenceau* : Ce n'est point du tout par tactique que j'ai refusé dès le premier jour de me laisser entraîner à proclamer l innocence de Dreyfus.

Je ne puis pas admettre qu'on ait consenti à condamner cet homme s'il n'y avait eu rien au delà du bordereau et de l'expertise grotesque de Bertillon. De toute évidence, le document décisif a été communiqué hors de la présence de l'accusé aux juges qui ne savaient pas qu'on leur faisait ainsi violer la loi.

Qu'est-ce que ce document? que vaut-il ? Nous le saurons un jour.

Pour le moment, sans affirmer une innocence dont je n'ai point de preuves, je me borne à demander la loi égale pour tous, car les garanties de justice ne peuvent être supprimées à l'égard d'un seul sans que le corps social tout entier soit menacé dans son ensemble.

Allons! des procès ! des procès au grand jour ! Assez de huis-clos. Assez de mensonges. Mettez à nu le syndicat et l'anti-syndicat. La vérité, toute la vérité !

### LA PETITE RÉPUBLIQUE

*De Turot*. — A la tribune de la Chambre, de Mun réclame vengeance au nom des chefs militaires et le gouvernement et la majorité subissent humblement les admonestations du ... devoir de pousser un cri d'alarme et d'avertir le peuple que derrière toute cette agitation cléricale et militaire se dissimule un complot contre lequel il faut dès à présent unir nos forces et raidir nos volontés.

A peine quelques années nous séparent de ces tristes moments où de bons républicains, de vaillants démocrates, de sincères socialistes se laissèrent entrainer dans l'aventure boulangiste.

Leur égarement fut de courte durée, et la leçon fut cruelle. Ils ne se laisseront plus duper à l'avenir.

*FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT*

FUNÉRAILLES DU 14 JANVIER

*Premier arrondissement*. — Epouse Florentine Arnaud, modiste, 31 ans, rue Valfenière 3, f. 9 h.

*Deuxième arrondissement*.— Jean Monfouilloux, commerçant, 66 ans, Hôtel-Dieu, f. 7 h.; Julien Gillet, faïencier, 39 ans, Hôtel-Dieu, f. 1 h.; Veuve Lainard, née Collombet, concierge, 71 ans, Hôtel-Dieu, f. 3 h.; Veuve Escoffier, née Bardin, ménagère, 63 ans, Hôtel-Dieu, f. 11 h.; Rose Pravaz, rentière, 61 ans, rue Duhamel, 4, f. 9 h.

*Troisième arrondissement*. — Veuve Michel, née Vidal, blanchisseuse, 79 ans, rue Duguesclin, 205, f. midi ; veuve Julien, née Robert, menagère, 70 ans, rue Sébastien-Gryphe, 132, f. 8 h. ; Jean Vaquier, économe, 56 ans, rue de la Madeleine, 3, f. 10 h. : Louis Besset, sans profession, 82 ans, rue Moncey, 20, f. 11 h.; veuve Roche, née Delord, sans profession, 69 ans, rue Duguesclin, 184, f. midi ; Edouard Cottet, rentier, 80 ans, rue Antoinette, 8, f. 3 h. ; épouse Sibuet, née Giraudier, cuisinière, 55 ans, rue Molière, 83, f. 2 h.

*Quatrième arrondissement*. — Veuve Mazier, née Lambert, tisseuse, 82 ans, rue Pelletier, 4, f. 9 h.

*Cinquième arrondissement*.— Dayet Pierre, propriétaire 84 ans, rue du Palais-de-Justice, 8, f. 9 h. ; Félix Menapoel, teinturier, 60 ans, quai Pierre-Scize, 20, f. 1 h. ; Veuve Germain née Françoise Gérard, sans profession, 55 ans, rue des Quatre-Colonnes, 4 f. 3 h. ; Jules Vincent, 15 jours, avenue de l'Abattoir, 18, f. 11 h.

*Sixième arrondissement*. — Francine Baptistal, 4 ans et demi, rue Boileau, 85, f. 9 h. ; Claudine Mazoyer, brunisseuse, 16 ans, rue Moncey, 143, f 1 h. ; Pierre Favier, cafetier, 50 ans, rue Cuvier, 145, f. 3 h.

## MARCHÉ aux BESTIAUX de LA VILLETTE

du 13 janvier 1898

| ESPÈCES | AMENÉS | VENDUS | PRIX DU KILOG Qualités 1re | 2e | 3e | PRIX extrêmes |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs | 1616 | 1530 | 1 38 | 1 24 | 1 12 | 0 92 à 1 46 |
| Vaches | 452 | 446 | 1 34 | 1 14 | 0 98 | 0 84 1 44 |
| Taureaux | 256 | 241 | 1 12 | 1 00 | 0 86 | 0 78 1 18 |
| Veaux | 1177 | 1095 | 2 00 | 1 74 | 1 58 | 1 30 2 10 |
| Moutons | 16197 | 14197 | 1 74 | 1 64 | 1 44 | 1 32 1 86 |
| Porcs | 5965 | 5925 | 1 22 | 1 18 | 1 14 | 1 04 1 26 |

## MARCHÉ AUX BESTIAUX

Lyon-Vaise, 13 janvier 1898

**Veaux** amenés... 10 | Vendus....... tous
Prix (octroi non compris) les 100 k. 110 à ... f.
**Porcs** amenés...... 1435 | Vendus...... 1080
Prix (octroi non compris) les 100 k. 80 à 86 fr
**Moutons** amenés. 4126 | Vendus...... 2616
Prix (octroi non compris) les 100 k. : 145 à 170 f.

Aucun entrain, vente sans animation.

## MARCHÉ AUX POMMES DE TERRE

Lyon-St-Jean, 13 janvier 1898.

Auvergnes jaunes 1er choix....... 12. » à 13. »
— — ordinaires.... 9. » à 10.50
Early nouvelles............ 10. » à ». »
Rouges.................... 6.50 à 7. »
Institut de Beauvais........... 6.50 à 7. »
Cavaillon jaunes............... ». » à ». »
Ricater Imperator............. 8. » à 8. »
Jaunes de pays, nouvelles...... 9. » à ». »
Violettes................. 8. à 9. »

Les 100 kil., livrables sur le marché.

Hausse un peu brutale, cela continue.

## MARCHÉ DE LA MARTINIÈRE

Lyon, le 13 janvier 1898.

Beurre, le kilo.................. 2.40 à 2.70
Œufs, le cent..................13.50 à 14. »
Fromages de la région, le kilo... 2... à 2.65

# Spectacles & Concerts

GRAND-THÉATRE. — Aujourd'hui, vendredi, 14 janvier. *Mireille*.
Bureaux à 7 h. 1/2. Rideau à 8 heures.

THÉATRE DES CÉLESTINS. — Aujourd'hui, vendredi, 14 janvier *Gillette de Narbonne*.
Bureaux 8 h. Rideau à 8 h. 1/4.

CIRQUE RANCY Avenue de Saxe. — Tous les soirs à 8 h. 1/2, et jeudis et dimanches à 3 h., représentations terminées par le grand succès *Une chasse au Moyen-Age*, avec chevaux plongeurs.

MUSIQUE MILITAIRE, — Tous les jours, de 2 h. à 3 h., au kiosque de la place Bellecour, concert.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE. — Tous les jours, ascension ; panorama magnifique. Prix : 1 franc.

## L'EXPERIENCE INSTRUIT

Avant d'en avoir fait l'essai, personne ne peut connaître l'immense avantage que l'Emulsion Scott possède sur l'huile de foie de morue ordinaire.

Le langage le plus imagé que nous pourrions employer n'arriverait pas à vous convaincre aussi sûrement que votre expérience personnelle, mais nous pouvons dire, avec l'assurance la plus absolue, que si vous avez besoin d'huile de foie de morue pour régler et nourrir votre système, vous trouverez cette huile dans l'Emulsion Scott sous sa forme la plus facile et la plus efficace.

Cette préparation épargne la difficulté éprouvée par les organes digestifs à l'acceptation de l'huile simple, et elle est si agréable au goût que les personnes les plus délicates la prennent avec la plus grande facilité.

M. VALÉRY

Outre l'huile de foie de morue, l'Emulsion Scott renferme les hypophosphites de chaux et de soude qui sont d'une valeur inappréciable et aident matériellement à la digestion de l'huile.

Dans la lettre qui suit, un monsieur donne son appréciation sur l'Emulsion Scott qu'il a essayée alors qu'il était dans l'impossibilité de tolérer l'huile à l'état naturel.

St Jean-Ligoure (Hte-Vienne), 8 mai 1897.

Monsieur, atteint de débilité générale et d'une maladie d'intestins, à la suite d'un séjour dans l'enseignement, à Tunis, j'avais essayé une foule de remèdes qui n'apportaient pas la moindre amélioration dans mon état. Ne pouvant supporter la nauséabonde huile de foie de morue, j'ai pris votre Emulsion Scott que j'absorbais, digérais et m'assimilais parfaitement, et je suis à présent en parfaite santé. Agréez, Monsieur, l'expression de ma vive reconnaissance. (Signé) : Valéry, instituteur-adjoint.

L'Emulsion Scott se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Echantillon d'essai sera envoyé franco par poste, recommandé, contre 50 centimes de timbres adressés à : Delouche et Cie, 10, rue Gravel, Levallois-Perret (Seine)

*Le Gérant* : G. TOURNIER.

Imprimerie de la *France Libre*, 46, rue de la Charité, Lyon. — J.-B. BALLET, Directeur.

FEUILLETON DE « LA FRANCE LIBRE » du 14 janvier 1898

— 46 —

# ROGER BONTEMPS

PAR PAUL FÉVAL

Nannette le força de s'asseoir.

— Il s'agit de choses graves, dit-elle, ne plaisantons pas. Pour gagner mes deux cent mille francs, il faudrait que je parte...

— Et vous comprenez, interrompit Roger, si vous aviez à partir, ce serait pour Anhita, comme je l'ai promis à nos amis.

— Ah! fit Nannette, notre sœur Anhita a donc bseoin de moi?

— Grand besoin!

— Et vous avez promis que j'irais?

— J'en avais le droit, répliqua Roger, je vous regardais comme ma femme.

Nannette approuva et dit :

— Je l'aime tout plein, moi, cette Anhita. Est-ce une brune?

— Noir bleu! Je vais vous dire...

— J'ai la parole, monsieur! et si vous bavardez toujours, nous n'en finirons jamais! Ecoutez-moi bien!

La main de Nannette se posa en bâillon, et, profitant de son avantage, elle récita d'un trait, sans virgule ni point, avec toute la volubilité parisienne :

— Il est venu un balourd et une caricature. Le balourd a l'air d'un assez brave homme; il est riche comme plusieurs puits, à ce qu'il paraît, et il a acheté une station là-bas, je ne sais où, avec trente-six mille bœufs, ou peut-être un peu moins, ça m'est égal. Il a une pupille dont il veut faire son épouse, comme dans les romans. La pupille ne se plaît pas au fond du *bush* avec les oppossums, les kanguroos et les dingos. Il y a de si drôles de goûts! Elle en est malade, la pauvre biche! Le crésus voudrait la guérir et se marier. Il lui faut pour ça moi, un prêtre et un médecin. Et comme mon absence dérangera ma maison de commerce, j'aurai deux cent mille francs, moyennant que j'amuserai pendant six mois la petite demoiselle. Est-ce clair?

Roger l'avait écoutée attentivement.

— Dame! dit-il, c'est cher, à moins qu'on ne compte vous faire banqueroute.

— Tiens! tiens; je n'avais pas songé à cela.

Roger frappa dans ses mains tout à coup et s'écria :

— Je parie que le balourd s'appelle Smith?

— Payez, vous avez perdu!

— Comment s'appelle-t-il alors?

— Jonathan Mitchell.

— Jonathan! Il n'a pas de blessure au visage?

— Il est borgne de l'œil droit.

— Et vous dites, poursuivit Roger, que vous connaissez la dame?

— Un peu.

— C'est Fanfare!

— Pour le coup vous y êtes!

Roger laissa retomber sa tête sur sa main.

— J'ai beau faire, murmura-t-il, ces damnées aventures me cherchent!... Mais je n'en veux plus! C'est décidé, à aucun prix je n'en veux plus! Tant qu'il ne s'est agi que de moi, au petit bonheur! mais vous lancer là-dedans, vous, maintenant que je vous ai revue, si bonne, si charmante, si aimée! impossible!

— Ma foi! répliqua Nannette toute pensive, vous avec bien raison : chacun pour soi!

— Parbleu! on ne va pas risquer son trésor...

— C'est juste. Parlez-moi donc un peu de ma petite sœur Naranja.

Roger la regarda étonné.

— Oh! fit Nanette d'un air innocent, qu'elle se tire d'affaires comme elle pourra! Mais je suis une curieuse, vous savez?

— Je sais que vous avez le diable au corps quelquefois, grommela Roger non sans défiance. Si vous alliez vous fourrer en tête quelque machine de théâtre... des dévouements, des bêtises, comme l'affaire de maman, là-bas, dans le bûcher?

— Allez, répondit Nannette, on a bien vieilli depuis ce temps-là. Anhita est donc une abréviation de Naranja? c'est gentil ces noms espagnols.

— Je vous préviens que je vais vour surveiller, menaça Roger. Pas d'aventures pour vous! Ah! les coquines! que je les déteste!

— Et moi donc!

— Vous, vous êtes folle des choses dramatiques, et puis, vous avez un si bon cœur!

— Pas maintenant, allez, dit-elle encore; mes économies m'ont bien changée. Quand on a quelque chose de côté... Mais que sait-on d'Anhita?

— On a des nouvelles toutes fraîches.

Les yeux de Nannette brillèrent.

— Vous l'aimez bien, votre frère Mornaix? pensa t-elle, tout haut, n'est-ce pas?

— Quant à cela...

— Lui avez-vous quelquefois parlé de moi?

— Cent fois.

— Et c'est un gentilhomme?

— Fier comme Artaban.

— Il a dû vous dire qu'on n'épousait pas une fleuriste... ne mentez pas.

— Jamais!

— Vous faites exprès de me laisser languir, repit Nannette; dites ces nouvelles toutes fraîches que vous avez reçues d'Anhita.

Roger se mit à chercher dans les poches de son habit Dusautoy; un papier glissa entre ses genoux; Nannette mit son pied dessus. Roger ne vit pas cela.

— C'est étonnant, dit-il, j'aurai laissé la lettre dans mon costume de Rôdeur-Gris.

— Comment! comment : s'écria la fillette; mais j'en ai entendu parler, moi, du Rôdeur-Gris! Serions-nous passé chef de brigands, par hasard?

— C'est comme un fait exprès, dit Roger, je ne trouve pas cette lettre! D'ailleurs, je ne vous l'aurais pas toute lue. Elle fend le cœur! quand nous serons à Paris, après l'étude fermée, je vous raconterai mon histoire du Rôdeur-Gris.

— Est-elle bien terrible?

— Assez... Mais voilà : Naranja avait remis cette lettre à un mineur du Rodney qui l'a apportée.

— Et vous dites qu'elle fend le cœur?

— J'en ai pleuré!

Nannette soupira.

— C'est égal, dit-elle, vous avez bien raison, chacun pour soi. Allez prévenir vos amis que nous renonçons pour toujours aux aventures... A demain!

— C'est dur, murmura Roger qui hésitait.

— Dame! si vous voulez que j'aille dans le Rodney, commandez, j'obéirai, Seulement, décidez-vous et ne laissez pas vos compagnons dans l'embarras.

Roger arpentait la chambre à longues enjambées.

— Non, non, non! dit-il par trois fois. Moi, c'était bien, vous, ce serait tenter Dieu! Puisque je vous ai retrouvée, je vous garde!

Il s'élança dehors comme un fou. Nannette le suivit des yeux.

— Pauvre bon cœur, murmura-elle, qui regrettera demain son calcul égoïste. Et encore, son égoïsme, n'est que sa tendresse pour moi.

Dès que le bruit des pas de Roger se fut étouffé au lointain du corridor, elle prit le papier qu'elle avait gardé caché sous sa bottine C'était un pauvre billet sali par mains attouchements. Au revers du papier elle lut, écrits au crayon de la main de Roger ces mots : « Monsieur le comte Mornaix de Belbon, Victoria-Hôtel, Bass-Street, Melbourne. »

— C'est bien, pensa-t-elle. J'avais oublié de lui demander l'adresse.

Elle déplia le papier qui était chargé d'une écriture tremblante, à-demi effacée par des larmes. Les larmes mordent l'encre autrement que ne le fait l'eau. Toutes les femmes savent cela.

L'écriture disait;

« Mon Robert, mon mari,

« Au secours! je meurs! Et la mort m'est trop cruelle loin de toi. Je pense à toi toujours; cela m'empêche de succomber. C'est une torture lente qui me prend chaque jour un lambeau de ma vie. Mon Robert, au secours! Au secours! Miguel, fils de mon père!... et vous, mon frère, que je n'ai vu qu'une fois, noble visage, franc sourire, vous qui parliez d'une fiancée qui vous était si chère. Roger, mon frère, au secours!

Les larmes jaillirent des yeux de Nannette.

— Oh! c'est vrai, pensa-t-elle, cela fend le cœur;

Et sans plus se consulter, elle appela Su, la petite négresse, avec deux ouvrières qu'elle avait. Sa pendule marquait cinq heures moins le quart.

— Faites mes malles, ordonna-t-elle. Je pars pour un mois. Mettez dedans tout ce que vous pourrez.

En même temps, elle repoussa les lettres et les fleurs du guéridon pour se faire une large place. Sa plume courut sur le papier.

La lettre à écrire lui prit juste trois minutes.

Elle la mit sous enveloppe avec le pauvre billet de Naranja, adressa le tout à Roger de Lavaur, esq., Victoria-Hôtel Bass-Street, Melbourne. Puis elle appela Su.

— Dès que je serai partie, dit-elle, tu porteras cela. Cache-le bien.

— Oh! maîtresse! s'écria Su, qu'est-ce je vais devenir, quand vous ne serez plus là?

— Le gentleman qui sort d'ici aura soin de toi, répondit Nannette.

La petite négresse fondait en larmes. Notre Nannette n'avait pas non plus les yeux secs en regardant cette maison où des mois de travail et de solitude venaient d'être couronnés par une heure d'indicible joie. Elle pensait :

— Moi qui lui ai dit : à demain!

Mais l'idée de cette pauvre captive qui s'en allait mourant, tout là-bas, relevait son vaillant petit cœur. Ce qu'elle allait faire ou pouvoir près de Naranja prisonnière, Dieu seul le savait; seulement, elle était sûre de pouvoir quelque chose et de bien faire;

Cinq heures sonnant, les malles étaient bouclées, la vicomtesse Fanfare, fidèle au rendez-vous, descendait de voiture à la porte de la maison.

— Ma chère belle, dit-elle en entrant, le départ est avancé. Nous avons notre docteur et notre ecclésiastique...

— Je suis prête, interrompit Nannon.

— Ah! les Parisiennes! s'écrie Fanfare émerveillée. Voici l'engagement et voici les arrhes.

Nannette prit le papier dont elle signa un double et serra le portefeuille dans son sein, après avoir compté avec soin les banknotes. Elle se pencha, sous prétexte d'embrasser la petite Su et lui dit à l'oreille :

— Regarde bien la voiture qui va m'emmener, et le chemin qu'elle prendra pour quitter Melbourne. Tu diras tout au gentleman.

La voiture était une grande berline de voyage, sortant de chez le carrossier et attelée de quatre chevaux. Elle contenait, outre Jonathan Mitchell, deux personnages de mine douteuse dont l'un portait un frac noir et l'autre une espèce de soutane qui ne semblait point faite pour lui.

Cette compagnie était, en vérité si peu rassurante, que Nannette hésita avant de toucher le marchepied. Fanfare lui dit : Ma bonne petite, je vous présente le docteur Bernard et l'abbé Pfafferlichstenstein, catholique romain du diocèse de Debreczin. En Autriche, tous les prêtres fument.

*(A suivre.)*


Fabrique spéciale d'Escaliers de tous systèmes
R. LERTE
CONSTRUCTEUR, BREVETÉ S. G. D. G.
A Sainte-Foy-l-Lyon (Rhône)
Escaliers tournants dits : hélicoïde en fer et bois, système breveté S. G. D. G., avec colonne lisse en fer creux et marches en bois dur.
Escaliers en fonte de toutes dimensions.
La grande modicité de prix et la bonne exécution défient toute concurrence.
Plans et Devis gratis sur demande

Emplâtre de la Providence
Pour la Guérison des
RHUMATISMES, NÉVRALGIES, OPPRESSIONS, DOULEURS
POINTS DE COTÉ, REFROIDISSEMENTS
ASTHMES, BRONCHITES, LUMBAGOS, ETC., ETC.
Dans toutes les Pharmacies
Et au Dépôt principal : à Lyon, 60, rue Saint-Georges
A. SOULAS
Pharmacien de 1re classe, Lauréat des Hôpitaux de Lyon
Prix : 1 franc (1 fr. 15 par poste)



A CÉDER de suite
Commerce agréable, peu de frais. S'adresser aux bureaux du journal, n° 319.



ÉTUDE
de comptes, liquidations dossiers, partages avis sur toutes affaires
S'adr. à M. Gavand, ancien notaire, 46, r. de la Charité, Lyon.



CESSATION DE COMMERCE
après décès
LIQUIDATION D'INSTRUMENTS D'OPTIQUE
ET DE PHOTOGRAPHIE
LYON — 7, quai Saint-Antoine, 7 — LYON
Grands choix de Compas et de Pochettes. Lunettes et Pince-nez verres fins dep. 1 fr. Vérit. cristal de roche, dep 4 fr.



STATUES DE St ANTne DE PADOUE
(NOUVEAU MODÈLE RECOMMANDÉ)
Envoi de photographies sur demande



AUX SPÉCIALITÉS
1 bis, quai de la Pêcherie (angle de la rue Constantine)
LIQUEURS DE MARQUES ET VINS FINS
Cafés, Thés, Chocolats
Maison recommandée à nos Lecteurs
A l'occasion du nouvel an, la Maison offre un superbe Moulin à chocolat à tout acheteur de 25 fr



HOTEL DES VOYAGEURS
17, place Carnot, 17 (près la gare de Perrache)
Maison recommandée à MM. les Ecclésiastiques et à Mmes les Religieuses



Les Vins du Château de Carignan
garantis authentiques, sont en vente chez Mlle COUPAT, tabac, 7, rue de la République, Lyon.



FABRIQUE DE COURONNES MORTUAIRES
Mon Vernay
Gros & Détail
REMISE 15 0/0 A L'ARMÉE
aux Sociétés & Corporations
MARQUE EN CHIFFRES CONNUS
71, Cours Lafayette, Lyon



DÉCOUPAGES SUR BOIS
POUR AMATEURS

Machines à Découper
de tous genres
TOURS, ÉTABLIS & OUTILS
Scies de tous modèles
BOIS ASSORTIS
Noyer, sycomore, érable, hêtre, acajou et bois incassable
TOUS LES ACCESSOIRES
POUR LE DÉCOUPAGE
Dessins Français et Italiens
2 Albums Lemelle, 520 modèles............franco 1.60
1 Album Fumel, 290 modèles..................—... 0.40
GARDE & LUGON
56, Cours de la Liberté, LYON



10 Centimes — TOUS LES DIMANCHES — 10 Centimes
Demandez
LA FRANCE LIBRE ILLUSTRÉE
La « France Libre Illustrée » est envoyée gratuitement à tous les abonnés d'au moins six mois à la « France Libre quotidienne.
EN VENTE :
Dans tous les KIOSQUES, chez tous les MARCHANDS DE JOURNAUX
DANS TOUTES LES GARES
La « France Libre Illustrée » est envoyée gratuitement à tous les abonnés d'au moins six mois à la « France Libre quotidienne.



Maison recommandée à nos Lecteurs
GRAND RESTAURANT PARISIEN
43, rue des Remparts-d'Ainay, Lyon
GRIFFAY, ex-chef de cuisine, propre de vignobles à Millery
SERVICE A LA CARTE ET A LA PORTION — DINERS A 1.50 ET AU-DESSUS
Pension bourgeoise depuis 65 francs. — Salons de Famille
VINS FINS — DINERS SUR COMMANDE — VINS DE MILLERY
Chambres pour MM. les Voyageurs au mois et à la nuit
Réduction de 10 0/0 aux Employés des Chemins de Fer



Polices remboursables à 100
Coût 5 fr. au comptant ou 6 fr. à terme, payables en 60 mois
Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 1,000 fr.; 2 fr. par mois assurent 2,000 francs, et ainsi de suite.
SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE
Pour favoriser le développement de l'Epargne par la Reconstitution des Capitaux
Siège social : Rue du Bât-d'Argent, 2, LYON
SIX Tirages par An
25 Janvier, 15 Mars, 25 Mai, 15 Juillet, 15 Septembre, 15 Novembre
Le souscripteur participe aux tirages dès le premier versement
Envoi fo des Tarifs et Prospectus sur demande
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS OU POUR SOUSCRIRE
S'adr au Directeur, à Lyon, 2, r. Bât-d'Argent



SOLUTION reconstituante MAILLAND
AU BIPHOSPHATE DE CHAUX
Recommandée par le corps médical dans les convalescences difficiles, l'anémie, le surmenage, la débilité générale, les maladies des os, la bronchite chronique, la tuberculose, etc. Cette solution est la plus riche de toutes les solutions similaires, c'est la seule aseptique, la seule inaltérable Prix du litre, 3.50. — Dépôt général : Pharmacie du Commerce, 56, cours de la Liberté, Lyon. — A la même pharmacie : Spécialité d'Huile de foie de morue garantie pure. — Prix modérés.



EAU D'ARQUEBUSE
De l'Hermitage des Frères Maristes
ou LIQUEUR VULNÉRAIRE PERFECTIONNÉE
LE LITRE : 4 fr. 50
Souveraine contre les Foulures, Entorses, Coups, Contusions, Coupures, Ecorchures, Brûlures, Fractures, Plaies récentes, Gangrène.
LIQUEUR DE L'HERMITAGE
HYGIÉNIQUE. STOMACHIQUE & STIMULANTE
LE LITRE : 5 fr. 50
Adresser les demandes au Frère Procureur général des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

GRANDE INFIRMERIE CANINE
GROSSETÊTE Fils, Vétérinaire
95, Rue Molière (près de la Nouvelle Préfecture)
Cabinet de midi à 3 heures (chiens et chats)
Consultations à domicile
Les chiens sont pris à l'infirmerie en traitement, pension et observation.



AU NÉCESSAIRE
28, cours Morand, Mercerie, Bas, Chaussettes, Lingerie. Fournit. pour Modes, Couturières. Prix très réduits. — Succursale à l'ESSENTIEL, 4, rue Servient.



MAUX de JAMBES
VARICES — PLAIES VARIQUEUSES — ULCÈRES — DARTRES
GUÉRISON assurée. Soulagement immédiat par
L'EAU SOUVERAINE
du Dr E. Barrier, de la Fac. de Paris. — Consult. gratuites. Envoi franco contre mandat de 3.50. Milliers cas de guérisons
Pharm. de l'ÉLÉPHANT, 6, rue St-Côme, Lyon



MEUBLES DE LYON
EN BOIS MASSIF
Médailles D'OR — Fabrication garantie, brev. s. g. d. g. — Médailles D'OR
Maison Henri Bonjour et Cie, successeur de Dufin
AU COLOSSE DE RHODES
Lyon, 42-44, cours de la Liberté, Lyon
GRAND CHOIX de : Salles à Manger, Chambres à Coucher, Meubles de salon de tous styles. Sièges, Tentures, Literie, Glaces, etc.
Articles d'Etrennes en : Petits Meubles et Sièges fantaisie.
INSTALLATIONS COMPLÈTES



PIANOS D'OCCASION
Ch. CHAGNY, 60, av. de Noailles
(Près le cours Morand)
ÉRARD, PLEYEL, etc. — Garantie sur tous les Instruments
VENTE, LOCATION, ÉCHANGES & RÉPARATIONS
Maison recommandée à nos Lecteurs



Pour Vendre ou Acheter
PROPRIÉTÉS, CHATEAUX VILLAS, VIGNOBLES
dans tout le Sud-Est de la France
S'ad. : CHABERT Père & Fils
Commissionnaires en immeubles
à Valence (Drôme)
MM. CHABERT envoient gratuitement sur demande tous plans, photographies et renseign. concernant les immeubles à vendre.
Les acquéreurs n'ont ni frais ni honoraires à payer.



NOUVELLE INSTALLATION
BLANCHISSERIE MODELE
Rue des Remparts-d'Ainay, 40, LYON
Teinture, dégraissage. Lessive hygiénique. Lavage sans usure Suppression des produits nuisibles. Beauté du linge. — Gros & fin. — Tous nos dégraissages sont faits à sec. — On prend et livre à domicile. — Envoi du tarif sur demande.
Succursale : Rue Sergent-Blandan, 2


## BOURSE DE PARIS du 13 Janvier

| PRÉCÉD. CLOTURE | FONDS D'ÉTAT | DERNIER COURS |
|---|---|---|
| 103 15 | 3 0/0 Français, cpt | 103 .. |
| 103 25 | — terme | 103 10 |
| 101 90 | 3 0/0 Amortis. cpt | 102 15 |
| 101 95 | — terme | 102 .. |
| 107 20 | 3 1/2 0/0 ..... cpt | 107 25 |
| 107 30 | — ..... terme | 107 25 |
| TERME | ACTIONS | COMPT. |
| 3545 .. | Banque de France. | 3550 .. |
| 895 .. | Banque de Paris. | 895 .. |
| 594 .. | Comp. Escom. Paris | 594 .. |
| 657 | Crédit Foncier | 660 .. |
| 819 .. | Crédit Lyonnais | 818 . |
| 103 .. | Russe 67-69 4 0/0 | 103 .. |
| 103 . | — 1880 4 0/0 | 103 25 |
| 104 .. | — Consolid. 4 0/0 | 103 70 |
| 94 45 | — 91 3 0/0 | 94 35 |
| 633 . | — Charcof | 636 50 |
| 94 45 | — Caucase 3 0/0 | 94 60 |
| 103 .. | Russe 4 0/0 1867 | 103 |
| 103 .. | — 4 0/0 1880 | 103 25 |
| 67 15 | — 5 0/0 1879 | 66 90 |
| 103 25 | — 4 0/0 1889 | 103 25 |
| 103 30 | — 4 0/0 1890 | 103 75 |
| .... | — 3 0/0 1891 | .... |
| .... | — 3 0/0 1896 | .... |
| [illegible] | Est | 1094 .. |
| | Lyon | 1835 .. |
| | Midi | 1413 .. |
| | [illegible] | 2055 .. |
| | [illegible] | 1843 |
| | [illegible] | 1216 .. |
| | [illegible] | 809 .. |
| | [illegible] | [illegible] |

| TERME | ACTIONS | COMPT. |
|---|---|---|
| ... .. | Egypte 7 0/0 privil. | 102 80 |
| ... .. | Egypte unifiée | 107 60 |
| 94 02 | Italien 5 0/0 | 94 10 |
| 482 | Landerbank | 484 .. |
| 561 .. | Banque ottomane | 561 50 |
| ... .. | Mobilier espagnol | ... |
| 738 .. | Autrichiens | 739 .. |
| ... .. | Lombards | 195 .. |
| 544 .. | Société Générale | 542 .. |
| 385 .. | Foncière lyonnaise | 385 |
| 680 .. | Méridionaux | 693 .. |
| 78 .. | Nord-Espagne | 78 .. |
| ... .. | Portugais | ... |
| 138 .. | Saragosse | 138 50 |
| ... .. | Métaux | ... |
| PRÉCÉD. CLOTURE | OBLIGATIONS | DERNIER COURS |
| ... | Ville Paris 1855-60 | ... |
| 577 .. | — — 1865 | 579 .. |
| 436 50 | — — 1869 | 437 .. |
| 417 | — — 1871 | 418 .. |
| 112 50 | — — 1871 1/4 | 113 .. |
| 582 50 | — — 1875 | 583 .. |
| 581 25 | — — 1876 | 582 .. |
| 393 25 | — — 1894 | 393 25 |
| 102 | Ville de Lyon | 102 .. |
| 504 25 | Foncières 1879 | 505 |
| 471 | — — 1883 4 0/0 | 471 25 |
| 504 | — — 1885 | 505 |
| ... .. | — — 1895 | ... |
| 500 | Communales 79 4 0/0 | 500 |
| 506 | — 80 — | 506 |
| 482 | Bône-Guelma | ... |
| 478 50 | Est 3 0/0 | 478 50 |
| [illegible] | — — nouvelles | 483 |
| [illegible] | Est-Algérien | 477 .. |
| [illegible] | — 3 0/0 | 481 .. |

| PRÉCÉD. CLOTURE | OBLIGATIONS | DERNIER COURS |
|---|---|---|
| 1290 .. | Lyon 5 0/0 | ... .. |
| 483 .. | Bourbonnais | 483 |
| 479 50 | Dauphiné | 479 75 |
| 477 50 | Méditerranée 3 0/0 | 476 75 |
| 480 | Fusion anciennes | 480 . |
| 481 | — nouvelles | 482 |
| 476 | Midi | 477 |
| 483 | Midi nouveau | 482 50 |
| 481 25 | Orléans | 481 25 |
| 477 50 | Ouest | 480 .. |
| 477 | Autriche ancien | 478 .. |
| 456 25 | — 2e hyp. | 466 |
| 383 . | Lombardes anc. | ... .. |
| 366 .. | — nouv. | ... |
| 220 50 | Nord-Espagne 1re | 218 25 |
| ... .. | — — 2e | 203 75 |
| ... .. | — — 3e | 198 |
| 170 .. | Andalouse 1re série | ... |
| 213 .. | Asturie 1re série | 211 |
| ... .. | — 2e — | 197 .. |
| 205 | — 3e — | 204 .. |
| 287 50 | Saragosse 1re série | 289 .. |
| 277 . | — 2e — | 279 .. |
| 509 50 | Gaz parisien | 512 |
| 54 50 | Cacérès | ... .. |
| 33 50 | Ouest-Espagne | ... .. |
| ... .. | Est-Espagne | 240 |
| ... .. | Portugaise 3 0/0 | ... |
| 352 .. | — — 4 0/0 | 350 |
| 333 .. | Chemins argentins | 331 |
| 670 | Suez 5 0/0 | 670 |
| 484 | — 3 0/0 | 486 .. |
| 28 25 | Panama 5 0/0 | 28 |
| 21 25 | — 3 0/0 | 21 |
| 22 .. | — 4 0/0 | 21 75 |
| 23 10 | — 5 0/0 nouv. | ... .. |
| ... .. | Gaz de Madrid | ... .. |
| 500 25 | Dette tunisienne | 500 |
| 321 .. | [illegible] autrich. | 328 .. |

| PRÉCÉD. CLOTURE | OBLIGATIONS | DERNIER COURS |
|---|---|---|
| 104 12 | Chinois 4 0/0 | 104 . |
| 482 50 | Nord | 481 50 |
| 480 25 | Nord-Est | . |
| 464 .. | Sud-France | 464 |
| | **Après Bourse** | |
| 103 15 | 3 0/0 | 103 10 |
| 94 25 | Italien | 94 05 |
| 60 90 | Extérieure | 60 53 |
| ... | Hongrois | ... |
| ... | Portugais | .. |
| ... | Egypte privilégiée | ... |
| 22 40 | Turc | 22 30 |
| 563 50 | Banque ottomane | 561 50 |
| 469 | Douanes | 475 . |
| 663 50 | Rio | 664 .. |
| 166 50 | Tharsis | 178 50 |
| 312 .. | Alpines | 314 |
| 749 | De Beers | 749 |
| 295 | Tabacs | 291 .. |
| 217 50 | Robinson | 214 50 |
| 22 .. | Buffelsdoorn | 20 50 |
| 85 .. | Chartered | 84 50 |
| ... | Goldfields | 135 |
| 100 50 | Langlaagte | 101 50 |
| 55 50 | Randfontein | 55 25 |
| 41 50 | Transvaal | 41 25 |
| 26 | Bechuanaland | 25 50 |
| 45 25 | Mozambique | 45 |
| 113 50 | Durp. Roodep | 114 |
| 64 | Sheba | 63 75 |
| 100 . | Simmer | 98 |
| 614 | Ferreira | 609 .. |
| 136 . | East-Rand | 135 .. |
| 75 | Kleinfontein | 73 |
| 114 .. | Goldenhuis | 111 50 |
| 112 50 | Lots Turcs | 114 .. |

## BOURSE DE LYON du 13 Janvier

| PRÉCÉD. CLOTURE | FONDS D'ÉTATS | DERNIER COURS |
|---|---|---|
| 103 15 | 3 0/0 Français | 103 .. |
| .. | 3 — coupures 500 | ... .. |
| 102 .. | 3 0/0 Amortissable | ... .. |
| ... .. | 3 — coupures 600 | ... .. |
| 107 27 | 3 1/2 0/0 1894 | 107 10 |
| ... | 3 — coupures 500 | 107 40 |
| .. | Emp. 2 1/2 0/0 Tonk. | .. |
| 91 50 | Emp. Madagascar | |
| 103 50 | Chine 4 0/0 or | 104 10 |
| ... .. | Dette égypt. unifiée | 107 60 |
| | — — privil. | ... .. |
| 60 85 | Espagne 4 0/0 exté. | .. |
| . | Hongrie 4 0/0 | ... |
| 94 22 | Italien 5 0/0 | .. |
| 23 40 | D. c. ottomane sér. D | 22 40 |
| ... .. | Consolidé ottomane | 393 50 |
| 470 .. | Priorité — | ... . |
| . .. | Douanes — | |
| ... .. | Russe 4 0/0 67-69 | 102 80 |
| ... .. | — 4 0/0 1880 | 10. 40 |
| ... .. | — 4 0/0 1890 | 103 60 |
| 94 40 | — 3 0/0 1891 | 94 60 |
| ... .. | — 3 1/2 0/0 1894 | ... .. |
| 95 .. | — 3 0/0 1896 | 95 20 |
| | **ACTIONS** | |
| 622 .. | Crédit Lyonnais | 819 50 |
| ... .. | Société Fonc. Lyon | 386 .. |
| ... .. | Société Lyonnaise | 605 .. |
| 3348 .. | Canal de Suez | ... . |
| 480 .. | Banq. Pays-Autrich. | 485 |
| 563 .. | Banque ottomane | ... .. |
| | Mobilier espagnol | ... .. |
| 738 .. | Autrichiens-Hong. | ... .. |
| ... .. | Lombards (Sud-Autrichien) | ... .. |
| 78 .. | Nord de l'Espagne | 78 .. |
| 139 .. | Saragosse | ... .. |
| ... .. | Rio-Tinto | ... .. |

| PRÉCÉD. CLOTURE | OBLIGATIONS | DERNIER COURS |
|---|---|---|
| ... .. | Dombes et Sud-Est. | 475 50 |
| .. | — nouvelles | .. |
| ... | P.-L.-M. fusion | 479 . |
| .. .. | — — nouv. | 480 . |
| .. .. | Autr.-Hong. nouv. | 473 50 |
| .. .. | [illegible] | 54 |
| .. .. | Cacerès [illegible] 3 0/0 | 388 .. |
| .. .. | Lombard[illegible] — nouv. | 368 .. |
| .. .. | — — [illegible] | . |
| .. .. | Nord-Esp. 1re sé[rie] | 203 |
| .. .. | — 2e série | |
| .. .. | — 3e série | .. |
| .. .. | Asturies 1re hyp. | 212 |
| .. .. | Saragosse 1re hyp. | 289 60 |
| .. .. | — 2e hyp. | 270 . |
| 102 .. | Ville de Lyon | 102 . |
| .. | — St-Chamond | ... .. |
| 495 | — Tarare | ... .. |
| 413 .. | Croix-Rousse | 413 .. |
| 440 .. | Lyon-Fourvière | 440 .. |
| 444 .. | Ouest-Lyonnais | .. |
| 390 .. | Rhône | 388 .. |
| . .. | St.-Victor à Thizy | ... .. |
| 517 50 | Tram. Clermont | 317 10 |
| 318 .. | Tramways de Lyon | 318 .. |
| 450 50 | Drôme | 453 .. |
| 515 .. | Dombrowa | ... .. |
| 390 .. | Fond. l'Horme anc. | ... .. |
| 517 . | Blanzy | ... .. |
| 515 | — nouv. | 515 .. |
| 516 . | Cuivre Lyon-Macon | ... .. |
| 580 .. | Verrerie Richarme | ... .. |
| 508 .. | Eaux & Eclairage | 505 .. |
| 491 .. | Rue de Lyon | 492 |
| 515 .. | Trifail | 516 . |
| 172 . | Soltiel Coronada | ... .. |
| 256 .. | Charb. d'Urikany | ... . |
| 205 .. | Barcelonne directe | 201 . |
| ... .. | Ségovie à Médina | ... .. |
| ... .. | Ouest-Espagne | .. .. |

| PRÉCÉD. CLOTURE | ACTIONS | DERNIER COURS |
|---|---|---|
| | **Gaz** | |
| 1520 .. | Angers | .. .. |
| 1300 .. | Besançon | .. |
| 525 .. | Bourg | ... |
| .. | Dole | ... |
| 1350 . | Florence | 1345 . |
| 1150 .. | Limoges | .. |
| 796 .. | Lyon | 792 .. |
| 160 .. | Padoue-Vicence | ... .. |
| ... .. | Le Puy | ... .. |
| 1265 .. | Reims | ... .. |
| 4950 .. | Saint-Etienne | ... .. |
| 655 .. | Toulon | ... |
| 945 | Venise | 945 |
| | **Fonderies** | |
| 220 .. | L'Horme | .. |
| 2075 . | Creusot | 2099 . |
| 1380 . | Aciéries [illegible]arine | 1394 . |
| 795 .. | Commentry-Fourc. | .. .. |
| 233 .. | Franche-Comté | 233 |
| 865 .. | Châtillon-Commentry | 870 |
| 2199 .. | Aciéries Firminy | 2150 |
| 1580 . | — St-Etienne | 1575 |
| 1150 .. | Fonderies Chasse | .. |
| 615 . | Atel. Chaléassière | ... .. |
| 348 .. | Etablissem. Cail | .. |
| 299 .. | Usines Franco-Russe | 285 . |
| 340 .. | Cuivre Lyon-Mâcon | .. .. |
| 220 .. | Fond. Forges Alais | 235 . |
| 419 .. | Parts Kama | ... .. |
| 3960 .. | Huta-Bankowa | ... .. |
| | **Mines** | |
| 209 | Loire | 209 |
| 895 | Montrambert | 900 .. |
| 424 .. | Saint-Etienne | 425 .. |
| 36 .. | Rive-de-Gier | 18 .. |
| 1080 .. | Roche-la-Molière | .... |

| PRÉCÉD. CLOTURE | ACTIONS | DERNIER COURS |
|---|---|---|
| 435 . | Rochebelle | 435 . |
| 1170 .. | Grand'Combe | 1200 . |
| 889 .. | Blanzy | 1870 . |
| 615 . | Dombrowa | 619 .. |
| 90 .. | Borax | 90 .. |
| 370 .. | La Péronnière nouv. | 370 .. |
| 362 .. | Charb. de Trifail | 362 |
| | **Transports** | |
| 422 .. | Cie gén. Navigation | 426 .. |
| [illegible] .. | Bateaux-Omnibus | .... |
| 400 .. | Croix-Rousse | 400 .. |
| 765 | Croix-Paquet | .. .. |
| 533 | Fourvière-Ouest | |
| 1400 | Omnib. Tram. Lyon | 1410 .. |
| 640 . | St-Etienne-Rive-G. | |
| 528 | Drôme | 528 |
| 521 .. | — nouv. | 521 . |
| 439 | Tramw. élec. Dijon | ... .. |
| 505 .. | — Clermont | ... .. |
| 1035 .. | Cie Lyon. Tramw. | 1060 .. |
| | **Diverses** | |
| 800 .. | Rue de Lyon | 8.0 .. |
| 1100 | Rue de la Bourse | .... |
| .... | Cie Génér. des Eaux | |
| 580 .. | Forces mot. du Rh. | 590 .. |
| [illegible]5 .. | Cie des Abattoirs | .. |
| .. | Prod. chim. d'Alais | |
| 889 | Usines du Rhône | 121 . |
| 139 | [C]arrières du Midi | ... |
| 600 .. | [illegible]ques Lumière | .... |
| 4560 .. | Pl[illegible] meubles St-Paul | .. |
| . .. | Imm. [illegible] Rinck | .. . |
| 535 .. | Brasse[rie] Hoffherr | ... |
| 569 .. | — [illegible]ineux | 390 . |
| 959 .. | Magasins S[illegible] | 118 . |
| 118 | Cie lyon. exploit. [illegible] | |
| 725 | [illegible] | |

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON